



Rapport Financier Annuel  
31 décembre 2024

## SOMMAIRE

<b>I. Attestation du responsable.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Rapport de gestion au 31 décembre 2024.....</b>	<b>4</b>
1. Événements importants survenus en 2024	
2. Activité et situation du Groupe en 2024	
3. Activité et situation de la Société en 2024	
4. Informations juridiques	
5. Autres informations	
 <i>Annexe 1 : Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise</i>	
 <i>Annexe 2 : Rapport du Conseil d'Administration relatif aux options d'achats ou de souscription d'actions et/ou à l'attribution d'actions gratuites réservées au personnel salarié de la Société</i>	
<b>III. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....</b>	<b>49</b>
- Comptes de résultat consolidés des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023	
- États de la situation financière consolidée aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023	
- États du résultat global des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023	
- Variations des capitaux propres aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023	
- Tableaux de flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023	
1. Informations sur la Société et le Groupe	
2. Événements significatifs de la période	
3. Présentation et base de préparation des états financiers	
4. Principes, règles et méthodes comptables	
5. Recours à des estimations	
6. Périmètre de consolidation	
7. Notes sur le compte de résultat consolidé	
8. Notes sur l'état de la situation financière	
9. Autres informations	
<b>IV. Comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....</b>	<b>94</b>

**STREAMWIDE**  
**Société Anonyme au capital de 280.480,70 Euros**  
**Siège social : 84, rue d'Hauteville 75010 PARIS**

**434 188 660 RCS PARIS**

**(La "Société")**

### **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Pascal BEGLIN  
Président Directeur Général

**STREAMWIDE**  
**Société anonyme au capital de 280.480,70 Euros**  
**Siège social : 84, rue d'Hauteville 75010 PARIS**

**434 188 660 RCS PARIS**

**RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 19 JUIN 2025**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin (i) de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société STREAMWIDE SA (la "**Société**") et du Groupe STREAMWIDE (le "**Groupe**") durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et (ii) de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Lors de ses réunions en date du 17 mars 2025 et 17 avril 2025, le conseil d'administration a examiné les comptes annuels de la Société, de ses filiales et les comptes consolidés du Groupe, arrêtés au 31 décembre 2024. Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et des règles comptables applicables en France, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous rappelons que les autres points inscrits à l'ordre du jour sont développés dans le rapport à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du conseil d'administration.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

## **1. Événements importants survenus en 2024, progrès réalisés ou difficultés rencontrées, activités au sein du Groupe et de la Société en 2024**

### **1.1 Événements importants survenus en 2024 au sein du Groupe et de la Société**

- *Augmentation des revenus 2024* : 21,0 M€ / +1,5 M€ / +8%

Les revenus 2024 continuent de progresser, portés par la croissance continue, depuis maintenant six exercices consécutifs, de l'activité "Plateformes" de communications critiques team on mission et d'activités critiques team on the run, dont les revenus atteignent 14,7 M€ en 2024, contre 14,3 M€ en 2023. L'activité "Legacy" a également été bien orientée en 2024 (+21%), avec un important projet de mise à niveau de plateformes d'un client européen du Groupe.

- *Croissance rentable* : résultats et marges opérationnelles en progression
  - ROC avant amortissement (11,9 M€) / +0,5 M€ / 57% du CA
  - ROC (5,7 M€) / +0,1 M€ / 27% du CA
  - RNET (4,7 M€) / +0,5 M€ / 22% du CA
  - Trésorerie nette : 6,9 M€ (hors passifs locatifs mais incluant les dettes financières non courantes)

Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) est de 11,9 M€ au 31 décembre 2024 et progresse de +0,5 M€ par rapport à 2023. Après prise en compte des amortissements de période, en augmentation de +0,4 M€, le résultat opérationnel (EBIT) ressort à 5,7 M€, en augmentation de +0,1 M€ par rapport à 2023. La marge opérationnelle 2024 est de 27%, en diminution de 2% par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le résultat net est bénéficiaire de 4,7 M€ au 31 décembre 2024, en augmentation de +0,5 M€ (+13%) par rapport au 31 décembre 2023. La marge nette ressort ainsi à 22% contre 21% en 2023.

- *Renouvellement des engagements pluriannuels* de Airbus Public Safety and Security (ex SLC) pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Airbus PPS s'est réengagé financièrement pour les 3 années supplémentaires, autour de développements techniques liés notamment au standard du secteur (normalisation 3GPP notamment).

- *Embauches soutenues depuis fin 2023* : afin de conserver son avance technologique éprouvée et de renforcer encore la souveraineté, la sécurité, la standardisation et l'évolutivité des solutions proposées, le Groupe continue à investir techniquement et humainement. Ainsi, les effectifs totaux du Groupe sont passés de 195 personnes au 31 décembre 2023 à 225 personnes au 31 décembre 2024
- *Jeux Olympiques Paris 2024* : l'organisation des Jeux Olympiques à Paris pendant l'été 2024, ainsi que le défi sécuritaire qu'ils représentaient, ont permis au Groupe d'obtenir un véritable succès opérationnel d'envergure mondiale. Les technologies STREAMWIDE ont été utilisées par l'ensemble des forces de sécurité intérieure françaises pendant toute la durée de l'évènement, et en particulier pendant la cérémonie d'ouverture, qui a mobilisé plusieurs dizaines de milliers d'agents sur le terrain. Cela représente une étape majeure et valide les technologies STREAMWIDE dans les conditions opérationnelles les plus exigeantes. Cette référence, pleinement intégrée au développement continu de l'écosystème commercial du Groupe, sera très utile à l'international pour promouvoir les plateformes **team on mission** et **team on the run** dans les prochains mois.

- *Contexte géopolitique mondial* :

L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par ce contexte au cours de l'exercice 2024.

- *Risques climatiques* :

De par son activité, l'exposition de la Société et du Groupe face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

## 1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au sein du Groupe et de la Société

### *Nouvelles solutions et diversification*

Les plateformes de communications critiques **team on mission** et d'activités critiques **team on the run**, dont les revenus annuels augmentent de +3% (14,7 M€), représentent 70% (-3 points par rapport à 2023) des revenus annuels totaux du Groupe.

Cette croissance (+0,4 M€) provient principalement des nombreux nouveaux projets validés fin 2023 et déployés en 2024. Plusieurs d'entre eux, en France, en Europe et au Moyen-Orient, illustrent la stratégie de STREAMWIDE de se diversifier vers le marché Entreprises afin de multiplier les relais de croissance, au-delà du marché de la sécurité publique.

En dépit d'une baisse par rapport à 2023 (-1,5 M€), les revenus du projet STORM (1,5 M€) tendent à devenir plus récurrents, car ils proviennent principalement des flux liés au support et au maintien en condition opérationnelle des plateformes actuellement en production (contrat pluriannuel de support signé en mai 2022). Les revenus issus du partenariat avec Airbus Public Safety and Security (ex SLC) diminuent également légèrement en 2024 (-0,4 M€) mais sont récurrents depuis la renégociation contractuelle, intervenue fin 2023, qui couvre la période 2024-20

La dynamique commerciale début 2025 est encourageante. Les différents projets en cours, et la finalisation de certains engagés fin 2024, tant en France qu'à l'international, attestent que la technologie conçue par le Groupe est devenue essentielle pour un grand nombre d'intervenants majeurs du secteur. Ceci est valable tant pour le secteur public (marchés gouvernementaux) que pour le secteur privé (réseaux mobiles privés et services associés). Les domaines et métiers adressés sont multiples et divers (énergie, transport, chimie, industrie lourde etc.), ce qui confirme que les plateformes du Groupe (**team on mission** et **team on the run**) répondent efficacement aux besoins actuels de communications terrain unifiées, de connexions sécurisées et de coordination efficace des équipes et des processus métiers

#### *Activité "legacy" historique*

L'activité historique "Legacy" (solutions pour opérateurs télécom), qui ne nécessite plus ou peu d'investissements capitalistiques, représente 30% des revenus annuels en 2024. La croissance de l'activité "Legacy" en 2024 était anticipée par le Groupe.

Après une année 2024 de forte croissance, les revenus générés par l'activité "Legacy" pourraient diminuer légèrement en 2025, mais représenter toujours une part importante, récurrente et rentable de l'activité globale du Groupe.

### **1.3 Évolution de l'activité du Groupe en 2024**

#### *Évolution du chiffre d'affaires*

Les revenus 2024 continuent de progresser, portés par la croissance continue, depuis maintenant six exercices consécutifs, de l'activité "Plateformes" de communications critiques team on mission et d'activités critiques team on the run, dont les revenus atteignent 14,7 M€ en 2024, contre 14,3 M€ en 2023. L'activité "Legacy" a également été bien orientée en 2024 (+21%), avec un important projet de mise à niveau de plateformes d'un client européen du Groupe

Par nature, les revenus 2024 de l'activité "Plateformes" se composent de :

- revenus de licences (8,0 M€) en augmentation de +1,1 M€
- revenus de services (4,4 M€) en diminution de -1,3 M€
- revenus de maintenance (2,3 M€) en augmentation de +0,6 M€

La croissance des revenus de licences a été portée par les nombreux projets déployés au cours de l'année 2024, démontrant la capacité du Groupe à diversifier ses sources de revenus, en proposant sa technologie au-delà du seul secteur "public safety", où sa solution team on mission est déjà reconnue et éprouvée.

Les revenus de services diminuent en 2024, du fait de commandes importantes en 2023 relatives au projet STORM, par nature non récurrentes. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des revenus récurrents de maintenance, provenant elle aussi essentiellement du projet STORM. Ces revenus récurrents de maintenance continueront, dans leur ensemble, à augmenter dans les prochains mois, en parallèle du déploiement opérationnel des différentes plateformes supportées.

Hausse de 21% des revenus de l'activité "legacy" à 6,3 M€ : les ventes de licences, par nature non récurrentes, augmentent de +0,1 M€ sur la période et ressortent à 1,2 M€ en 2024.

Les flux récurrents de maintenance restent stables (3,5 M€) alors que les revenus issus des services "Legacy" (1,6 M€) augmentent quant à eux de +1,0 M€, suite essentiellement à un projet important de mise à niveau d'une plateforme opérée par un client européen du Groupe, opération non récurrente par nature.

### *Évolution des résultats*

En 2024, STREAMWIDE a atteint un chiffre d'affaires record de 21,0 M€. Cette croissance solide impacte directement et positivement le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) qui progresse de 0,5 M€ (+4% à 11,9 M€) et représente 57% des revenus annuels (-2 points).

La masse salariale nette augmente de +0,8 M€ (+12%) par rapport à l'exercice précédent mais ne représente que 34% des revenus annuels, contre 38% au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et 33% en 2023.

Avant activation des frais de personnels liés aux développements produits (7,1 M€ contre 5,3 M€ en 2023), la masse salariale annuelle (14,4 M€) est en augmentation de +2,7 M€, suite essentiellement à un accroissement des effectifs : 225 personnes sont présentes au sein du Groupe fin 2024 contre 195 fin 2023. Cette évolution nette (+30 personnes), contrôlée et maîtrisée, est conforme aux prévisions annoncées fin 2023.

Les autres charges opérationnelles augmentent également dans leur ensemble (+0,3 M€), en lien direct avec l'évolution des effectifs, qui impacte l'ensemble des frais généraux. Par ailleurs, des séminaires d'équipes internationales ont été organisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, entraînant une hausse des frais de déplacement et de missions (+0,1 M€). On peut également noter des honoraires de recrutement en hausse (+0,1 M€) à la suite des différentes embauches réalisées. Les autres frais généraux évoluent de façon cohérente avec le nombre de salariés présents au sein du Groupe au cours de l'exercice 2024. Ils représentent 19% de la masse salariale brute contre 21% en 2023.

La structure financière du Groupe s'est encore renforcée au 31 décembre 2024, avec des fonds propres qui atteignent 24,8 M€ (+2,3 M€) et une trésorerie nette significative de 6,9 M€ (hors passifs locatifs), en progression de +0,5 M€. La trésorerie brute s'élève quant à elle à 15,0 M€ au 31 décembre 2024.

*Les principales variations sont les suivantes :*

- Le chiffre d'affaires augmente de +1,5 M€ sur la période ;
- Les charges opérationnelles courantes nettes, y compris les amortissements, augmentent quant à elles de 1,4 M€ sur la période et ressortent à 15,3 M€ :
  - o Les charges de personnel, intégrant celles dédiées aux développements produits, augmentent sur la période de 2,7 M€. Les coûts de personnels dédiés aux développements produits augmentant quant à eux de 1,9 M€, l'impact net, après activation des frais de développement est donc de +0,8 M€.
  - o Les charges externes (2,8 M€) augmentent au cours de la période (+0,3 M€), en parallèle de l'activité. Les frais de déplacements, les frais de marketing et les honoraires de recrutement augmentent ainsi légèrement. Les autres produits (1 M€), représentant principalement la reprise des Crédits d'Impôt Recherche en résultat de période, augmentent en 2024 (+0,1 M€) suite notamment à l'augmentation parallèle des amortissements des frais de développements.
  - o Les amortissements augmentent de 0,4 M€ en 2024, et ressortent à 5,1 M€ (immobilisations incorporelles) et 1,1 M€ (immobilisations corporelles). Cette évolution ne provient que de celle des amortissements liés aux frais de développement (+0,3 M€ à 4,9 M€), suite à l'augmentation des valeurs brutes activées depuis 2020. Les durées d'amortissement retenues en 2024 restent identiques à celles de l'exercice précédent (3 à 5 ans).

- Le résultat financier ressort positif à 0,3 M€, alors qu'il était négatif de -0,3 M€ en 2023. Cette hausse est liée à l'évolution positive du taux de change USD/EUR sur la période et aux produits des placements financiers effectués au cours de l'année 2024 (0,5 M€ compensant les coûts financiers liés aux emprunts obligataires et bancaires).
- Le résultat fiscal est une charge de 1,3 M€ contre une charge de 1,2 M€ en 2023. Les impôts exigibles (0,2 M€) correspondent essentiellement à l'impôt société des sociétés françaises, intégrées fiscalement, et de filiale tunisienne. Les effets d'imposition différés (charge de 1,1 M€) correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur l'activation des frais de développement (impact net résultat de 3 M€ soit 0,8 M€ d'IDP), à la diminution des IDA sur reports déficitaires suite au résultat fiscal de période (-0,4 M€ d'IDA).

La dette d'impôts différés passifs inscrite dans la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024 (3,9 M€) correspond bien à l'imposition différée, à un taux de 25%, sur le solde net des frais de développement activés (18,5 M€) et des reports déficitaires encore disponibles fin 2024 (2,8 M€), soit une base nette de 15,7 M€.

- Le résultat net 2024 ressort positif à +4,7 M€, en augmentation de 0,5 M€ par rapport à celui de 2023, et représente 22 % des revenus annuels.

#### 1.4 Évolution de l'activité de la Société en 2024

##### *Évolution du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires 2024 est de 14.474 K€ contre 14.168 K€ en 2023. Cette augmentation de 306 K€ s'explique essentiellement par celle des licences, suite aux nombreux projets validés fin 2023 et déployés en 2024. Les prestations de services enregistrent quant à elles une diminution, structurelle concernant le projet STORM (mais avec une récurrence devenue annuelle des flux de maintenance) et conjoncturelle concernant le partenariat avec Airbus PPS (ex SLC), qui continue dans son ensemble à générer des revenus annuels significatifs.

##### *Évolution des résultats*

Le résultat net de la Société ressort positif à +1.444 K€ contre un bénéfice de 4.311 K€ en 2023. Cette variation (-2.867 K€) s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Le résultat d'exploitation, bénéficiaire à hauteur de +8.505 K€, est en progression de +6.337 K€. Cette augmentation s'explique avant tout par l'activation dans les comptes statutaires de la Société des frais de développement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nouvelle méthode, d'application prospective, implique ainsi, au 31 décembre 2024, une production immobilisée à hauteur de 8.359 K€, des amortissements économiques supplémentaires à hauteur de 315 K€ et des amortissements dérogatoires (charges exceptionnelles) de 8.044 K€. L'impact net en résultat d'exploitation est donc de +8.044 K€, compensé par une charge exceptionnel de 8.044 K€. Le résultat net n'est donc pas impacté par l'application de cette nouvelle méthode.

Retraité des impacts ci-dessus, le résultat d'exploitation 2024 ressort à +461 K€, contre un bénéfice de +2.168 K€ en 2023, soit une diminution de -1.707 K€. L'augmentation des revenus (+306 K€) ne compense pas entièrement celle liée notamment aux charges externes, qui progressent de +1.966 K€, sous l'effet des refacturations des différentes filiales du Groupe et des coûts de développement refacturés. Les autres coûts de structure sont restés relativement stables en 2024. Les charges d'exploitation 2024, hors production immobilisée, ressortent ainsi à 14.328 K€ contre 12.000 K€ en 2023.

- Le résultat financier (-105 K€) diminue de façon significative (-1.635 K€) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par la reprise, en 2023, de la provision de 1.707 K€ qui avait été constatée fin 2022 pour couvrir la valeur de marché des actions auto détenues.

Ce type de reprise est par nature non récurrent et aucune reprise n'a donc été constatée en 2024, puisqu'aucune provision n'avait été nécessaire fin 2023.

Par ailleurs, les produits financiers des placements réalisés en 2024 sont de 415 K€ contre 300 K€ en 2023, suite à l'évolution positive des taux monétaires court terme au cours de l'exercice 2024.

- Le résultat fiscal d'un montant de +1.102 K€ (produit d'impôt) est en augmentation de +489 K€ par rapport à celui constaté en 2023. Cette évolution provient essentiellement (i) des impôts exigibles qui diminuent de 439 K€ suite aux résultats comptables et fiscaux de période, et (ii) du Crédit d'Impôt Recherche qui augmente de 44 K€ au titre de 2024 (902 K€ en 2024 contre 858 K€ en 2023), incitation fiscale constatée en produit fiscal de période. Depuis la fin de l'exercice 2020, la Société, seule, ne dispose plus de reports déficitaires propres mais ces derniers sont de 2.814 K€ dans le cadre de l'intégration fiscale mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (contre 4.422 K€ fin 2023). La diminution des reports déficitaires disponibles (-1.419 K€) correspond à l'imputation sur ces dits déficits des résultats fiscaux bénéficiaires de la Société et de sa filiale STREAMWIDE France au titre de 2024 (1.837 K€).

L'année 2024 est donc principalement marquée par l'application prospective d'une nouvelle méthode comptable de capitalisation des frais de développement, sans impact sur le résultat net de la Société, mais entraînant des flux d'exploitation (produits) et exceptionnels (charges) significatifs. Retraitée de ces impacts, l'activité opérationnelle de la Société en 2024 est moins bénéficiaire qu'en 2023, suite à une augmentation importante des frais refacturés par les filiales de la Société (coûts de développement refacturés), compensée seulement partiellement par la hausse des revenus. Les impacts fiscaux positifs permettent cependant d'afficher un résultat net une nouvelle fois bénéficiaire à hauteur de 1.444 K€ au 31 décembre 2024.

## 2. Activité et situation du Groupe en 2024

### 2.1 Présentation des comptes consolidés

Le périmètre de consolidation du Groupe fin 2024 se compose de la Société, de ses deux filiales françaises STREAMWIDE France SAS et STREAMWIDE Signaling, et des 5 autres filiales étrangères suivantes :

- STREAMWIDE Romania, société de droit roumain contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE Inc, société de droit américain contrôlée à 100% ;
- Beijing STREAMWIDE Technology, société de droit chinois contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien contrôlée à 100% ;
- STREAMWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien contrôlée à 100%.

L'activité du Groupe en 2024 se caractérise par un chiffre d'affaires (CA) en augmentation de 8%, un résultat opérationnel courant positif (5,7 M€), impacté par une augmentation importante des coûts salariaux annuels et des amortissements incorporels et corporels, et un résultat net bénéficiaire de 4,7 M€, après prise en compte des impacts financiers positifs (0,3 M€) et fiscaux négatifs (-1,3 M€). Par ailleurs, la génération de trésorerie nette est de (0,7) M€ en 2024, suite notamment à des flux nets d'investissement négatifs de -3 M€, dont -2,1 M€ dédiés aux rachats d'actions de la Société.

- le CA est de 21,0 M€, en augmentation de 8% (+1,5 M€) par rapport à 2023 ;
- le résultat opérationnel courant est positif de +5,7 M€ (contre 5,6 M€ en 2023) et,
- le résultat net ressort positif à +4,7 M€ (contre +4,2 M€ en 2023).

Les principales données consolidées au titre de l'exercice 2024 sont les suivantes :

en K€	FY 2024	%CA	FY 2023	%CA	Var. (K€)	Var. (%)
Chiffre d'Affaires "Plateformes"	14 658	70%	14 254	73%	404	3%
Chiffre d'Affaires "Legacy"	6 346	30%	5 245	27%	1 101	21%
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>21 004</b>		<b>19 499</b>		<b>1 505</b>	<b>8%</b>
Charges de Personnel	-7 231	34%	-6 444	33%	-787	12%
Charges Externes	-2 835	13%	-2 488	13%	-346	14%
Autres Charges / Produits	990	-5%	877	-4%	113	13%
<b>TOTAL CHARGES avant amortissements</b>	<b>-9 076</b>		<b>-8 056</b>		<b>-1 020</b>	<b>13%</b>
<b>ROC avant amortissements (*)</b>	<b>11 928</b>	<b>57%</b>	<b>11 443</b>	<b>59%</b>	<b>485</b>	<b>4%</b>
Dotations Amortissements et Dépréciations	-6 195		-5 818		-377	6%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (*)</b>	<b>5 734</b>	<b>27%</b>	<b>5 626</b>	<b>29%</b>	<b>108</b>	<b>2%</b>
Autres Charges / Produits opérationnels	-1		4		-5	
Charges / Produits financiers	273		-270		543	
Charges / Produits d'impôts	-1 303		-1 186		-116	10%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 703</b>	<b>22%</b>	<b>4 174</b>	<b>21%</b>	<b>530</b>	<b>13%</b>

(\*) Le Résultat Opérationnel Courant avant amortissements (ROC avant amortissements) correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation, avant amortissements et dépréciations (EBITDA). Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) tient compte de ces amortissements et dépréciations (EBIT)

Le résultat opérationnel courant ressort bénéficiaire à 5,7 M€ au titre de l'exercice 2024. Il s'établissait à 5,6 M€ au 31 décembre 2023. Retraité de l'impact des amortissements de période (6,2 M€ contre 5,8 M€ en 2023, dont respectivement 4,9 M€ et 4,6 M€ au titre des amortissements pratiqués sur les frais de développement), il est positif de 11,9 M€ contre 11,4 M€ en 2023.

L'analyse du chiffre d'affaires et de son évolution, ainsi que celle des résultats, ont été présentées ci-dessus dans les événements significatifs de la période, aussi bien au niveau du Groupe (confer note 1.3) qu'au niveau de la Société (confer note 1.4).

Les autres éléments significatifs que l'on peut noter concernant les résultats annuels 2024 sont les suivants :

- Les charges de personnel sont en augmentation après activation des frais de développement (+0,8 M€). Avant activation, elles augmentent de 2,7 M€ suite essentiellement aux nombreuses embauches effectuées tout au long de l'année 2024. Le nombre de salariés fin 2024 est ainsi de 225 personnes contre 195 fin 2023 (+30 personnes). Ces investissements et ce renforcement des équipes techniques avaient été annoncés et restent donc conformes aux prévisions.
- Les charges externes augmentent de 0,3 M€ suite à l'évolution de l'activité en 2024. L'augmentation provient essentiellement des frais de déplacements, des frais de marketing et des honoraires de recrutement. Par ailleurs, l'impact IFRS 16, qui vient réduire la charge locative, est de 777 K€ contre 758 K€ en 2023.
- Les autres charges et produits enregistrent principalement les reprises des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation en résultat de période, constatées au même rythme que les amortissements comptabilisés (confer règles et méthodes comptables).

La variation des amortissements de période des frais de développement est de +308 K€ alors que la reprise des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation sont de 1.160 K€ en 2024, contre 1.022 K€ en 2023. L'impact net de ces éléments (hors imposition différée) est le suivant :

- Exercice 2023 : activation de 6,4 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 4,6 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche pour 1 M€ : impact net en résultat opérationnel de 2,8 M€, en augmentation de +0,4 M€ par rapport à l'exercice 2022. Cette évolution s'explique principalement par celle des valeurs brutes capitalisées en 2023.
- Exercice 2024 : activation de 7,9 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 4,9 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation pour 1,2 M€ : impact net en résultat opérationnel de 4,2 M€, en augmentation de +1,4 M€ par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par celle des valeurs brutes capitalisées en 2024.
- *L'impact des produits / charges financiers* est positif en 2024 et en augmentation de +0,5 M€ par rapport à 2023, suite à des effets de change USD/€ favorables en 2024 (+0,3 M€), et à un coût financier net quasi nul (-5 K€), suite aux placements réalisés en 2024 qui ont généré des revenus quasi équivalents aux coûts des différents emprunts contractés par le Groupe.
- *La charge nette d'impôts* est de -1,3 M€ au 31 décembre 2024, en augmentation de +0,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Depuis 2017, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu sur les reports déficitaires du Groupe, au-delà des passifs d'impôts différés issus de l'activation des frais de développement. Depuis l'exercice 2020, la valeur nette des frais de développements activés est devenue supérieure aux reports déficitaires restant à imputer.

Au 31 décembre 2024, cette tendance s'accroît car le Groupe continue à activer des frais de développement (valeur nette de 18,5 M€ fin 2024 contre 15,5 M€ fin 2023) tout en réalisant des résultats fiscaux positifs (2.215 K€ en 2024 et 4.126 K€ en 2023) ce qui diminue d'autant le solde des reports déficitaires restant à imputer (2,8 M€ fin 2024 contre 4,4 M€ fin 2023). La position fiscale différée nette est donc un passif d'impôts différés (en augmentation) impliquant de fait une charge en résultat. Par ailleurs, les perspectives de résultat du Groupe, aussi bien comptable que fiscal, dans les prochaines années étant positives, l'activation des reports déficitaires restants est pleinement justifiée. Le résultat fiscal est détaillé ci-dessous :

en M€	FY 2024	FY 2023	Variation
Impôts différés sur activation R&D	-0,8	-0,5	-0,3
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	-0,4	-0,7	0,3
<i>dont filiales françaises</i>	-0,4	-0,7	0,3
<i>dont filiales étrangères</i>	-	-	-
Impôts différés passifs sur retraitements	0,1	0,4	-0,3
Impôts courants	-0,2	-0,4	-0,2
<b>Total Charges (-) / Produits (+) d'impôts</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,1</b>

- Les impôts différés passifs lié à l'activation des frais de développement impliquent une charge de 0,8 M€ en 2024, en augmentation de +0,3 M€ par rapport à 2023, suite à la hausse des montants nets activés en 2024 ;
- Les impôts différés actifs sur reports déficitaires diminuent de 0,4 M€ (charge de période) suite aux résultats fiscaux positifs constatés au niveau des sociétés françaises du Groupe (2,2 M€). Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé en 2024 sur les reports déficitaires de période de la filiale américaine, de façon conservatrice ;

- Les impôts différés passifs sur retraitements ne sont pas significatifs car aucune écriture de retraitement ne l'est en 2024 ;
- Les impôts courants correspondent principalement aux impôts société constatés au niveau des sociétés françaises du Groupe, intégrées fiscalement (pour mémoire, la Société a opté, avec sa filiale STREAMWIDE France SAS, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012) et de la filiale tunisienne du Groupe.

Au total, le résultat opérationnel courant enregistre donc une augmentation de +0,1 M€ par rapport à 2023, pour s'établir à 5,7 M€ et représenter une marge opérationnelle de 27%. Après prise en compte du résultat financier positif et des impacts fiscaux négatifs, le résultat net 2024 est un bénéfice de 4,7 M€, en augmentation par rapport à celui de 2023 (+0,5 M€). Le taux de marge nette est de 22% fin 2024, en progression de +1% par rapport à celui constaté fin 2023.

La situation financière au 31 décembre 2024 est la suivante :

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-23	
Immobilisations incorporelles	18 898	15 746	280	280	Capital social
Immobilisations corporelles	3 776	3 399	23 329	19 304	Primes et réserves
Autres actifs financiers	471	456	-3 482	-1 290	Titres auto détenus
Actifs d'impôts différés	-	-	4 703	4 174	Résultat Part du Groupe
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>23 145</b>	<b>19 601</b>	<b>24 830</b>	<b>22 468</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>
Stocks	-	-	6 713	7 911	Passifs financiers
Créances clients	12 578	10 748	2 236	2 082	Passifs locatifs
Autres débiteurs	1 571	1 269	390	323	Provisions à long terme
Actifs fiscaux	2 015	1 200	2 229	1 843	Produits fiscaux différés
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 958	15 622	3 871	2 725	Passifs d'impôts différés
			<b>15 439</b>	<b>14 884</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>
			1 384	1 268	Passifs financiers
			508	443	Passifs locatifs
			0	0	Provisions à court terme
			652	570	Fournisseurs et autres créditeurs
			3 860	3 888	Dettes fiscales et sociales
			1 114	922	Produits fiscaux différés
			6 478	3 995	Produits constatés d'avance
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>31 122</b>	<b>28 839</b>	<b>13 998</b>	<b>11 086</b>	<b>PASSIFS COURANTS</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>54 267</b>	<b>48 441</b>	<b>54 267</b>	<b>48 440</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>

Le total de la situation financière au 31 décembre 2024 est de 54,0 M€. La hausse de 5,6 M€ par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement des éléments suivants :

À l'actif,

- *Activation des frais de développement* à hauteur de 7,9 M€ en valeur brute et 4,9 M€ d'amortissements, soit une augmentation de +3 M€ en valeur nette. Pour mémoire, en 2023, les montants bruts et nets avaient respectivement varié de +6,4 M€ et +1,8 M€.

Le montant immobilisé au titre des frais de développement augmente donc par rapport au 31 décembre 2023 (15,5 M€) et ressort à 18,5 M€ en valeur nette cumulée au 31 décembre 2024.

- *Augmentation du poste client* de +1,8 M€ suite essentiellement à la hausse des revenus en 2024 et à celle des facturations en fin de période.

- *Augmentation des actifs fiscaux* : les créances fiscales de Crédits d'Impôt Recherche au 31 décembre 2024 se composent de la seule créance au titre de 2024, à savoir 1,4 M€, montant en hausse par rapport à 2023 (1,2 M€), entièrement remboursé au second semestre 2024. À noter également que le Groupe bénéficie à partir de 2024 de Crédits d'Impôt Innovation à hauteur d'un montant cumulé de 318 K€, ce qui explique également la hausse des actifs fiscaux fin 2024. L'ensemble de ces créances devrait être remboursé au cours de l'exercice 2025.
- *Diminution de la trésorerie brute* (-0,6 M€ par rapport au 31 décembre 2023) qui s'élève à 15,0 M€ au 31 décembre 2024. La diminution de la trésorerie provient essentiellement des flux nets de financement négatifs de -3,0 M€ suite aux remboursements annuels des emprunts bancaires et obligataires (-1,1 M€) et aux acquisitions d'actions auto détenues (-2,1 M€). Les flux nets opérationnels sont quant à eux largement positifs en 2024 (+10,6 M€) suite aux résultats de période et à une gestion efficace du BFR (-0,6 M€). Ils permettent ainsi de couvrir les flux nets d'investissement (-8,3 M€) en augmentation suite à celle des effectifs et donc des frais de développement. Le solde net des activités opérationnelles et d'investissement est toujours positif en 2024 (+2,3 M€) et en augmentation marquée par rapport à 2023, où le solde net ressortait à +0,8 M€.

#### Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres* (+2,4 M€), suite essentiellement aux résultats nets positifs de 2024 (+4,7 M€) et aux variations enregistrées au niveau des actions auto détenues (+2,2 M€).
- *Diminution des dettes financières* (-1,1 M€) : les remboursements de période (incluant les prêts PGE, les emprunts bancaires et obligataires) ont atteint 1,1 M€ en 2024. Ils seront en 2025, 2026, 2027 et 2028 respectivement de 1,6 M€, 1,4 M€, 0,9 M€ et 5,3 M€ (remboursement in fine de l'emprunt obligataire de 5 M€ contracté en mars 2023).
- *Augmentation des dettes locatives* (+0,2 M€), suite au renouvellement du bail des locaux roumains jusqu'en 2028.
- *Augmentation des passifs d'impôts différés* (+1,2 M€), suite à l'augmentation des frais de développement nets activés et à la diminution des reports déficitaires disponibles fin 2024. Le solde net ressort à 15,7 M€ (18,5 M€ - 2,8 M€), impliquant un passif net d'impôts différés de 3,9 M€ contre 2,7 M€ au 31 décembre 2023.
- *Augmentation des passifs sur contrats de revenus* (+1,2 M€) suite à l'évolution de l'activité et du cycle opérationnel du Groupe, marqué par des décalages entre les jalons de facturation de période de certains contrats et les revenus sous-jacents reconnus au cours de période postérieures.

Les flux de trésorerie de la période peuvent être présentés dans le détail comme suit :

(en K€)	FY 2024	FY 2023	Variations
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	10 863	6 629	4 234
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-8 533	-5 813	-2 720
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 994	3 465	-6 460
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-664</b>	<b>4 281</b>	<b>-4 945</b>

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont positifs (+10,9 M€) et en augmentation marquée de 4,2 M€ par rapport à 2023 (variation du BFR de -0,6 M€ en 2024 contre +3,6 M€ en 2023). La capacité d'autofinancement du Groupe, avant coût du financement et impôts, ressort à +11,0 M€ (+0,7 M€ par rapport à 2023).

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement représentent principalement les frais de développement engagés sur l'exercice. Au 31 décembre 2024, ces frais représentent un montant de 7,9 M€ incluant des frais sous traités à hauteur de 0,5 M€ (contre 0,9 M€ en 2023). À noter également que la créance CIR de 2023 (1,2 M€) a été remboursée à hauteur de 0,4 M€ en novembre 2024, alors que 0,8 M€ ont été imputés sur les impôts dus au titre de 2023 (0,4 M€) et les acomptes d'IS dus au titre de 2024 (0,4 M€). Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation liée aux flux de CIR a été conservée à 100% en flux net d'investissement (-1,2 M€ compensant en partie les investissements en R&D) car la nature de ces crédits fiscaux est bien liée à l'activité de RD de la Société. En contrepartie, les flux liés aux activités opérationnelles enregistre un montant de 0,8 M€ au titre des impôts versés.

Enfin, les flux de trésorerie provenant des activités de financement (-3,0 M€) correspondent aux variations des dettes financières (remboursements de période de 1,1 M€), à l'augmentation des dettes locatives (+0,2 M€ lié au bail de la filiale roumaine du Groupe) et aux mouvements nets d'achats ventes d'actions auto détenues (impact de -2,1 M€ en 2024 contre -2,4 M€ en 2023). Pour mémoire, le Groupe a contracté de nouveaux emprunts en mars 2023 (7,5 M€), ce qui explique la variation des flux nets de financement entre 2024 et 2023, et celle plus générale de la trésorerie en 2023 par rapport à 2024.

Évolution de la trésorerie par rapport au 31 décembre 2023 : la diminution de la trésorerie brute (-0,7 M€) constatée en 2024 s'explique donc par :

- Des flux opérationnels positifs de 10,9 M€ (+4,2 M€ par rapport à l'exercice 2023) ;
- Des flux nets d'investissements de -8,5 M€ (-2,7 M€ par rapport à l'exercice 2023), suite aux développements continus des nouvelles solutions ;
- Des flux nets de financement négatifs de 3,0 M€ (-6,5 M€ par rapport à l'exercice 2023, suite aux emprunts contractés en mars 2023, non récurrents en 2024).

## 2.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Comme indiqué début février 2025, le niveau des revenus annuels 2025 actuellement anticipé est satisfaisant. Si la croissance de ces revenus est désormais assurée, son ampleur demeure liée au calendrier de déploiement des différents projets en cours et à la signature de potentiels nouveaux marchés d'ici la fin de l'exercice.

Durant l'été 2024, l'organisation des Jeux Olympiques à Paris, ainsi que le défi sécuritaire qu'ils représentaient, ont permis au Groupe d'obtenir un véritable succès opérationnel d'envergure mondiale.

Les technologies STREAMWIDE ont été utilisées par l'ensemble des forces de sécurité intérieure pendant toute la durée de l'événement, et en particulier pendant la cérémonie d'ouverture, qui mobilisait plusieurs dizaines de milliers d'agents sur le terrain. Cela représente une étape majeure et valide les technologies STREAMWIDE dans des conditions opérationnelles des plus exigeantes. Cette référence sera très utile à l'international pour promouvoir les plateformes **team on mission** et **team on the run** dans les prochains mois.

Après une année réussie de diversification sectorielle des sources de revenus (marché Entreprises vs. marché Sécurité Publique) et de croissance rentable, l'objectif du Groupe en 2025 est de développer ses projets à l'international, tout en accentuant encore la récurrence de ses revenus (commercialisation en mode SaaS - "Software As A Service"). Le Groupe dispose des moyens financiers nécessaires pour mener à bien ces investissements, qu'ils soient technologiques ou humains. Il poursuivra ainsi ses efforts pour renforcer la souveraineté, la sécurité, la standardisation et l'évolutivité de ses solutions, tout en maintenant une croissance durable et rentable.

La dynamique commerciale actuelle en Amérique du Nord est prometteuse pour réaliser cet objectif, tandis que le potentiel visé au Moyen-Orient demeure, quant à lui, toujours significatif. De nouveaux partenariats techniques et projets commerciaux sont en effet en cours de négociation ou de finalisation, et démontrent que la technologie de plateformes développée par le Groupe est désormais incontournable pour une majorité d'acteurs importants du secteur, aussi bien dans le domaine public (marchés gouvernementaux) que privé (réseaux mobiles privés et services associés).

Les évolutions récentes du contexte diplomatique international pourraient redéfinir les relations et alliances transatlantiques et conduire à une augmentation significative des budgets européens de défense et de sécurité. Dans ce contexte, les déclarations de certains dirigeants européens, si elles sont mises en œuvre, ouvrent une fenêtre d'opportunités pour le financement et le déploiement de solutions telles que celles proposées par STREAMWIDE. Grâce à son expertise technologique éprouvée, le Groupe est idéalement positionné pour répondre à cette éventuelle nouvelle demande émergente, en proposant ses solutions performantes, innovantes et souveraines.

### 3. Activité et situation de la Société en 2024

#### 3.1 Présentation des comptes statutaires au 31 décembre 2024

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-23	
Immobilisations incorporelles	8 146	42	280	280	Capital social
Immobilisations corporelles	849	801	12 438	8 128	Réserves
Immobilisations financières	4 180	4 402	1 444	4 311	Résultat
			8 043	-	Provisions réglementées
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>13 175</b>	<b>5 245</b>	<b>22 205</b>	<b>12 719</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>
Stocks	-	-	190	157	Provisions
Créances clients	10 675	11 659	7 794	8 715	Emprunts et dettes financières
Autres créances	2 233	1 498	5 109	3 376	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	3 482	1 290	1 255	1 944	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	12 673	13 316	3 844	4 417	Autres dettes
Charges constatées d'avance	271	272	1 625	1 724	Produits constatés d'avances
Ecart de conversion actifs	-	-	487	228	Ecart de conversion passifs
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29 334</b>	<b>28 035</b>	<b>20 304</b>	<b>20 561</b>	<b>TOTAL DETTES</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>42 509</b>	<b>33 280</b>	<b>42 509</b>	<b>33 280</b>	<b>TOTAL PASSIFS</b>

Le total bilan au 31 décembre 2024 est de 42,5 M€ en augmentation de 9,2 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Les principales variations sont les suivantes :

À l'actif,

- *Augmentation des immobilisations incorporelles (+8,1 M€)* : la Société a procédé à un changement de méthode comptable obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023. Ce règlement a été appliqué de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En application de ce règlement, les frais liés à la création et au développement de solutions informatiques sont enregistrés en immobilisations incorporelles via un compte de production immobilisée figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation. Ces frais font l'objet d'un amortissement économique sur 5 ans maximum, à compter de la mise en service de la solution informatique, et d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant dès leur enregistrement en immobilisations incorporelles. L'impact au 31 décembre 2024 est le suivant : comptabilisation d'immobilisations incorporelles (frais de RD) à hauteur de 8,4 M€ en valeur brute et amortissements économiques de 0,3 M€, soit un impact net de +8,1 M€. L'impact des amortissements fiscaux dérogatoires (8,0 M€) est quant à lui enregistré en capitaux propres de clôture. À compter de l'exercice 2004, cette nouvelle règle comptable et fiscale permet ainsi d'avoir une présentation des comptes sociaux équivalente à celle de la situation financière consolidée du Groupe retenue depuis 2009. L'impact résultat de cette nouvelle méthode est avant tout un impact de présentation entre le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel, sans impact net (confer note ci-dessous).

- *Augmentation des autres créances (+0,7 M€)* : l'augmentation des autres créances, principalement fiscales, provient (i) de l'augmentation du Crédit d'Impôt Recherche au titre de 2024 (+0,1 M€ par rapport à 2023), (ii) de l'augmentation des créances de TVA (+0,3 M€) suite à l'évolution des revenus et (iii) de la liquidation de l'IS 2023 et 2024 qui fait apparaître une créance de 0,3 M€ (les acomptes versés en 2024 étant plus importants que l'impôt réellement dû au titre de l'exercice).
- *Augmentation des valeurs mobilières de placement (+2,2 M€)*, suite aux mouvements nets de période (73.981 actions auto détenues acquises en 2024) et *diminution de la trésorerie brute de -0,7 M€* au 31 décembre 2024.

Les autres postes de l'actif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres (+9,5 M€)*, suite au résultat net de période (+1,4 M€) et à l'application prospective de la nouvelle méthode de capitalisation des frais de RD, impliquant notamment des amortissements fiscaux dérogatoires inscrits en capitaux propres (provisions réglementées) à hauteur de 8,0 M€ au 31 décembre 2024.
- *Diminution des dettes financières (-0,9 M€)* suite aux remboursements de période.
- *Augmentation des dettes d'exploitation (+1,0 M€)* sous l'effet principalement de la hausse des dettes intragroupes (augmentation des flux filiales liés aux coûts de développement), compensée en partie par la diminution des dettes fiscales (TVA collectée en baisse, suite à l'évolution des créances clients et impôt société dû au titre de 2024 inférieur à celui de 2023).
- *Diminution des autres dettes (-0,6 M€)* : cette diminution concerne uniquement des comptes courants groupe, remboursés en partie en 2024 ;

Les autres postes du passif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Le résultat net 2024 ressort bénéficiaire à +1,4 M€, en diminution de -2,9 M€ par rapport au résultat net 2023.

Le compte de résultat 2024 simplifié est le suivant :

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23
Ventes de services	14 474	14 168
Ventes de marchandises	-	-
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>14 474</b>	<b>14 168</b>
Reprises prov / transfert de charges	-	4
Production immobilisée	8 359	-
Autres produits	759	606
Achats de marchandises	-	-
Variaton de stocks	-	-
Charges externes	-12 824	-10 858
Impôts et taxes	-66	-63
Charges de personnel	-1 577	-1 435
Dotations aux amortissements	-566	-226
Dotations aux provisions	-33	-11
Autres charges	-21	-17
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>8 505</b>	<b>2 168</b>
Produits financiers	505	2 052
Charges financières	-610	-522
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-105</b>	<b>1 530</b>
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-8 058	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-8 058</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices	1 102	613
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 444</b>	<b>4 311</b>

Les principaux commentaires au titre de l'exercice 2024 sont les suivants :

- *Évolution du chiffre d'affaires* : confer note 1.4 "Évolution de l'activité de la Société en 2024".
- *Application prospective du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024*. Ce règlement oblige à la capitalisation des frais de RD. Les principaux impacts bilantiels ont été présentés ci-dessus. Concernant le compte de résultat, cela implique de constater (i) le montant capitalisé en "production immobilisée" (8,4 M€ au 31 décembre 2024), (ii) des amortissements économiques (0,3 M€ en 2024) et (iii) en charges exceptionnelles, des amortissements fiscaux dérogatoires complémentaires pour obtenir un amortissement de 100% des frais capitalisés (8,0 M€ au 31 décembre 2024).

Outre cet impact spécifique, les principaux points suivants peuvent être notés :

- *Les charges externes progressent de 1,9 M€*. Cette progression est essentiellement due aux coûts de développement refacturés par les filiales du Groupe (le coût moyen du jour / homme ayant augmenté au cours de la période, suite notamment aux augmentations accordées fin 2023 aux différentes équipes locales), et aux coûts de sous-traitance concernant le développement de certains modules web des solutions proposées par la Société. Les autres coûts de structure sont restés maîtrisés en 2024, notamment la masse salariale directe de la Société.

La hausse des coûts de développement Groupe (+1,9 M€) n'est donc pas compensée par la hausse des seuls revenus de la Société (+0,3 M€). Les autres produits (refacturation de royalties envers les filiales française et américaine du Groupe), n'augmentant que légèrement en 2024 (+0,1 M€), le *résultat d'exploitation (retraité de l'impact de la capitalisation des frais de RD en production immobilisée)*, ressort positif à hauteur de +0,5 M€, en diminution de -1,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

- *Diminution du résultat financier (-1,6 M€)* : en 2023, une reprise de provision de 1,7 M€ avait été constatée (provision sur actions propres comptabilisées fin 2022). Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative des actions auto détenues (31,40 € par action) est supérieure au prix de revient unitaire des actions détenues (23,75 € par action) et aucune provision n'est donc à constater. Retraité de cet impact, le résultat financier 2024, négatif à hauteur de 0,1 M€, progresse cependant de 0,1 M€ suite aux produits financiers des placements réalisés tout au long de l'exercice 2024. Le coût de l'endettement est de 0,4 M€ et les produits des placements de 0,4 M€ également (contre respectivement 0,3 M€ et 0,3 M€ en 2023).
- *Diminution du résultat exceptionnel (-8,1 M€)* : confer commentaire sur l'application prospective du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui implique des amortissements fiscaux dérogatoires inscrit en charges exceptionnelles pour 8 M€ au 31 décembre 2024.
- *Augmentation du résultat (produit) fiscal (+0,5 M€)* : cette évolution provient essentiellement de la diminution des impôts exigibles suite au résultat comptable et fiscale de la Société au titre de l'exercice 2024 (-0,3 M€ par rapport aux impôts exigibles 2023) et aux résultats de l'intégration fiscale (+0,1 M€ par rapport à 2023).

Le résultat d'exploitation 2024, non retraité de la production immobilisée, ressort bénéficiaire à +8,5 M€. Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de -0,1 M€, d'une charge exceptionnelle de 8,1 M€ (amortissements dérogatoires) et d'un produit fiscal de 1,1 M€, le résultat net de la période est un bénéfice de 1,4 M€ contre un bénéfice de 4,3 M€ en 2023.

### **3.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société**

La Société étant la société mère et la holding du Groupe, les mêmes commentaires que ceux établis pour le Groupe (confer note 2.2) peuvent être repris concernant les évolutions prévisibles et les perspectives d'avenir de la Société.

## **4. Informations juridiques**

### **4.1 Filiales et participations**

Le périmètre du Groupe se compose des sept (7) filiales opérationnelles suivantes au 31 décembre 2024 :

- STREAMWIDE Romania, société de droit roumain contrôlée à 100%
- STREAMWIDE Inc, société de droit américain contrôlée à 100%
- Beijing STREAMWIDE Technology, société de droit chinois contrôlée à 100%
- STREAMWIDE France, société de droit français contrôlée à 100%
- STREAMWIDE Signaling, société de droit français contrôlée à 100%,
- STREAMWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien contrôlée à 100%
- STREAMWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien contrôlée à 100%.

Filiales	Pays	% de détention	Valeurs brutes des titres	
			31-déc.-24	31-déc.-23
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518
Streamwide Signaling	France	100,00%	1 000	-
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865
Streamwide PTE Ltd	Singapour	100,00%	65	65
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1
<b>Total</b>			<b>3 309 724</b>	<b>3 308 724</b>

Pour information, une société anglaise (STREAMWIDE LTD) a été créée en mai 2013. Cette société, détenue à 100% par la Société, n'a eu aucune activité depuis sa création, et aucun flux n'a été constaté sur les périodes concernées. Son capital social est de 1£ au 31 décembre 2024. Cette société dormante n'est donc pas consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2024 et sera dissoute prochainement.

#### 4.1.1 Activité des filiales au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons ci-après de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Pour information, STREAMWIDE Signaling n'a eu aucune activité en 2024 et n'est donc pas renseignée dans la tableau ci-dessous.

Dernier exercice clos (en €)	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE
	Romania	Beijing	Inc	France	Tunisie	PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	996 621	88 416	-2 837 584	7 093 168	1 090 934	-10 561
Résultat net comptable	89 823	-4 089	-294 359	1 694 005	207 578	16 965
Chiffre d'affaires	5 730 615	226 597	1 808 722	7 778 291	2 595 379	94 843
Avances consenties à la filiale	241 281		337 371			154 211
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				3 590 543		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

#### o STREAMWIDE Romania

La Société détient 100 % du capital de la société STREAMWIDE ROMANIA, SRL de droit roumain, créée en janvier 2006, au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé à Bucarest, 165 Splaiul Unirii, TN 3 Building, 3rd floor, Sector 3 (Roumanie), et immatriculée en Roumanie sous le n° J40/1376/2006. Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE ROMANIA a pour activité la conception et la fourniture de plateformes de services à valeur ajoutée, voix et vidéo à destination des opérateurs de télécommunications, des entreprises et des administrations.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 5.730.615 € (refacturations à la Société) contre 4.420.944 € en 2023 et le résultat net est un bénéfice de 89.823 € (contre un bénéfice de 143.258 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE Beijing Technology Company Limited**

La Société détient 100% du capital de la société, STREAMWIDE Beijing Technology Company Limited, société de droit chinois (RPC) créée en septembre 2007, au capital de 300.000 USD dont le siège social est situé 804, Cultural Plaza 9 Zhong Guan Cun St. Pékin 100872 (Chine). Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE Beijing Technology Company Limited a pour activité la commercialisation, la conception et la fourniture de plateformes de services à valeur ajoutée, voix et vidéo à destination des opérateurs de télécommunications, des entreprises et des administrations de la zone APAC.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 226.597 € (refacturations à la Société) contre 222.667 € en 2023 et le résultat net est un déficit de 4.089 € (contre un bénéfice de 2.837 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE Inc**

La Société détient 100% du capital de la société STREAMWIDE Inc, société de droit américain créée en juillet 2007, au capital de 1 USD, dont le siège social est situé 1099 Wall Street West, Suite 354 07071 Lyndhurst, New Jersey (Etats Unis d'Amérique). Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE Inc. a pour activité la commercialisation, la conception et la fourniture de plateformes de services à valeur ajoutée, voix et vidéo à destination des opérateurs de télécommunications, des entreprises et des administrations de la zone Amérique Nord et Sud.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.808.722 € contre 1.806.977 € en 2023 et le résultat net est une perte de 294.359 € (contre une perte de 254.456 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE France SAS**

La Société détient 100% du capital de la société STREAMWIDE France SAS, société de droit français créée le 29 juin 2011 au capital de 3.050.518 € dont le siège social est situé 84 rue d'Hauteville, 75010 Paris (France), identifiée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 533 297 768. Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE France SAS a pour activité la commercialisation, la conception et la fourniture de plateformes de services à valeur ajoutée, voix et vidéo à destination des opérateurs de télécommunications, des entreprises et des administrations de la zone Europe-MEA.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 7.778.291 € contre 5.813.724 € en 2023 et le résultat net est un bénéfice de 1.694.005 € (contre un bénéfice de 743.333 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE Tunisia Sarl**

La Société détient 99,99% du capital de la société STREAMWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien créée le 3 janvier 2013 au capital de 10.000 TND dont le siège social est situé Rue du Lac Constance, Immeuble Green Center, C1.1, 4<sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac- 1053 Tunis (Tunisie), identifiée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tunis sous le numéro RC B012502013. Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE Tunisie Sarl a pour activité principale la conception et la fourniture des applications mobiles des produits du Groupe, dont notamment les versions clients liées aux nouvelles solutions **team on mission** et **team on the run**.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 2.595.379 € (refacturations à la Société) contre 2.122.706 € en 2023 et le résultat net est un bénéfice de 207.578 € (contre un bénéfice de 167.901 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE PTE Ltd**

La Société détient 100% du capital de la société STREAMWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien créée en mai 2016, au capital de 100 SGD, dont le siège social est situé 141 Cecil Street #10-01 Tung Ann Association Building 069541 Singapore (Singapour). Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

La société STREAMWIDE PTE Ltd. a pour activité la commercialisation des solutions **team on mission** et **team on the run** en Asie du Sud-Est, et assure également toutes les activités annexes à ces ventes. Elle a été créée pour renforcer et confirmer la présence du Groupe dans cette zone géographique.

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et les autres produits d'élèvent à 94.843 € contre 70.941 € en 2023, et le résultat net est un bénéfice de 16.965 € (contre un bénéfice de 11.638 € en 2023).

#### o **STREAMWIDE Signaling**

La Société détient 100% du capital de la société STREAMWIDE Signaling, société de droit français créée en juillet 2024, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 84 rue d'Hauteville, 75010 Paris, France. Cette société est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024.

Cette société est dédiée à la gestion et au déploiement de la solution *Team Signaling* à destination essentiellement des collectivités locales. Aucun mouvement n'a été constaté en 2024, en dehors des écritures liées à la constitution de la société. La société a clôturé son premier exercice au 31 décembre 2024.

#### 4.1.2 *État et évolution des participations*

Néant.

#### 4.1.3 *Création de filiales ou prises de participation au cours de l'exercice écoulé*

Conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Société a créé la société STREAMWIDE Signaling au cours de l'exercice écoulé (confer point 4.1.1 ci-dessus).

#### 4.1.4 *Liste des succursales*

Conformément à l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous confirmons que la Société n'a pas de succursale en France et à l'étranger.

### **4.2 Activité en matière de Recherche et Développement au sein de la Société et du Groupe**

#### 4.2.1 *Au sein de la Société*

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société a engagé, au cours de l'exercice 2024, des frais directs et indirects (salaires, amortissements, honoraires, sous-traitance recherche & développement groupe et hors groupe) en matière de recherche et développement à concurrence de 10.496.063 € (contre 8.509.388 € en 2023 et 7.075.681 € en 2022).

La Société retient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la méthode devenue obligatoire d'activation de ces frais de développement dans ses comptes statutaires. Cette approche est donc identique à celle retenue depuis 2009 dans la situation financière consolidée du Groupe. Les critères d'activation de ces dépenses étant tous satisfaits, il est activé, au titre de l'exercice 2024, dans les comptes consolidés du Groupe, un montant brut de 7.946.295 € (après annulation des marges internes et des frais indirects). Ce montant intègre des frais de sous-traitance à hauteur de 506.246 €. Pour rappel, le montant activé au titre de l'exercice 2023 était de 6.404.711 € (dont 865.739 € de frais de sous-traitance).

Il est rappelé que la Société devrait bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, une provision a été enregistrée à hauteur de 902.350 € (contre 858.262 € en 2023 et 875.731 € en 2022). La filiale française de la Société, STREAMWIDE France SAS, bénéficie également d'un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 517.548 € (contre 315.115 € en 2023 et 255.368 € en 2022).

La créance de CIR au titre de 2023 (1.173.377 €) a été remboursée en novembre 2024. Le remboursement anticipé de la créance globale au titre de 2024 (1.419.898 €) sera prochainement demandé, conformément aux exercices précédents.

#### 4.2.2 *Au sein du Groupe*

Il existe au sein du Groupe des conventions et accords de sous-traitance relatifs à la Recherche et Développement effectuée par les différentes filiales au seul profit du Groupe. Les dépenses de Recherche et Développement engagées par les filiales au seul profit du Groupe sont les suivantes au titre de l'exercice 2024 :

- STREAMWIDE Romania :	5.499.824 €	(contre 4.166.943 € en 2023)
- STREAMWIDE Tunisia :	2.285.569 €	(contre 1.867.671 € en 2023)
- STREAMWIDE France :	1.970.909 €	(contre 1.344.756 € en 2023)
- STREAMWIDE Beijing :	226.514 €	(contre 223.408 € en 2023)

Ces différents montants, dans le cadre de conventions, sont refacturés à la Société. Il est à noter également que la filiale roumaine bénéficie d'un agrément fiscal et que les dépenses qu'elle engage au titre de la Recherche & Développement sont prises en compte dans la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de la Société. Cet agrément a été renouvelé début 2023 et couvre 5 exercices, soit jusqu'à l'exercice 2026.

### 4.3 **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal en regard de l'article 39-4 du même code.

### 4.4 **Administration et contrôle de la Société**

#### 4.4.1 *Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2024*

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 1).

#### 4.4.2 *Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que :

- les mandats de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Olivier TRUELLE et de Madame Lindy MARTI-WONG, en qualité d'administrateurs de la Société, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et
- le mandat de la société Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes titulaire, arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat :

- d'administrateur de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Olivier TRUELLE et de Madame Lindy MARTI-WONG pour une nouvelle durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030,
- de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES pour une nouvelle durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

#### 4.4.3 Modalités d'exercice de la direction générale

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 4).

#### 4.4.4 Information sur la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux dirigeants (rémunération fixe et prime variable sur objectifs) qui ne sont que mandataires sociaux, s'élève à 433.925 € bruts au titre de l'exercice 2024. Cette rémunération a été versée à hauteur de 286.375 € bruts par STREAMWIDE SA et à hauteur de 147.550 € bruts par la filiale américaine STREAMWIDE INC.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2023, la rémunération brute des dirigeants qui ne sont que mandataires sociaux s'élevait à 412.874 € bruts (rémunération totale incluant les versements de STREAMWIDE SA pour 271.566 € bruts, et de STREAMWIDE Inc. pour 141.308 € bruts).

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des mandataires sociaux.

Cette information est également reprise dans les annexes aux comptes consolidés 2024 (paragraphe 9.4).

### 4.5 Dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

### 4.6 Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et amortissements, les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 1.443.745,05 euros au 31 décembre 2024.

La réserve légale étant intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter ce résultat bénéficiaire, d'un montant de 1.443.745,05 euros, en totalité :

- au compte "Report à nouveau", lequel serait ainsi porté d'un montant de 8.244.280,81 euros à un montant de 9.688.025,86 euros ;

- la totalité du compte "Report à nouveau" sur le compte "Autres réserves", lequel serait porté d'un montant de 0 euro à un montant de 9.688.025,86 euros, et ce afin de tenir compte de la jurisprudence récente de la Cour de cassation sur les distributions de dividendes et l'affectation du compte "Report à nouveau".

#### 4.7 Tableau récapitulatif des résultats au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est présenté ci-après :

(En €)	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital	291 749,9	305 329,8	305 329,8	280 480,7	280 480,7
Nombre d'actions ordinaires	2 917 499	3 053 298	3 053 298	2 804 807	2 804 807
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par souscription de droits	-	-	-	-	-
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'Affaires HT	9 516 252	11 032 917	11 828 907	14 167 648	14 473 956
Résultat avant impôts, participation amortissements et provisions	2 189 283	1 068 640	1 847 033	2 227 971	9 000 256
Impôts sur les bénéfices	-825 716	-878 335	-975 763	-612 562	-1 101 961
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation amortissements et provisions	2 829 528	1 923 702	1 000 575	4 311 304	1 443 745
Résultat distribué (*)	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	1,03	0,64	0,92	1,01	3,60
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,97	0,63	0,33	1,54	0,51
Résultat par action distribué	-	-	-	-	-
<b>EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen des salariés	10	11	10	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 052 939	1 204 443	1 086 343	1 016 796	1 114 981
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

## 5. Autres informations

### 5.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires comportant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Les principales caractéristiques de notre activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Une augmentation du chiffre d'affaires de la Société de 0,3 M€, suite notamment au déploiement continu du projet STORM et à la poursuite du partenariat technologique avec Airbus Public Safety and Security (ex SLC).

*Au niveau du Groupe*, les revenus augmentent de 1,5 M€ : les revenus de licences augmentent (confer ci-dessus) de +1,2 M€ et s'établissent à 9,3 M€, les flux de maintenance sont en augmentation de +0,5 M€ à 5,7 M€ et les prestations de services diminuent quant à elles de -0,2 M€ à 6,0 M€.

- Un résultat net statutaire positif de 1,8 M€ en diminution de -2,5 M€ par rapport à 2023. L'exercice 2023 avait été marqué par la reprise d'une provision financière relative aux actions auto détenues, constaté fin 2022 à hauteur de 1,7 M€. L'exercice 2024 est marqué quant à lui par l'application prospective d'une nouvelle méthode comptable relative à l'activation des frais de RD. Cette méthode, déjà retenue et appliquée pour l'établissement de la situation financière consolidée du Groupe, est donc maintenant appliquée également dans les comptes statutaires de la Société. Elle implique la reconnaissance d'une production immobilisée d'un montant de 8,1 M€, des amortissements économiques supplémentaires de 0,3 M€ et d'une charge exceptionnelle (amortissements fiscaux dérogatoires) de -7,8 M€. À noter également que cette provision est inscrite dans les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024.

*Au niveau consolidé*, le résultat opérationnel courant du Groupe, avant prise en compte des amortissements mais après celle des reprises de Crédits d'Impôt Recherche en résultat et de l'impact de la norme IFRS 16 "Contrats de location", ressort positif à 11,9 M€ contre 11,4 M€ en 2023. Là encore, la progression des revenus (+1,5 M€) combinée à un contrôle efficace des coûts opérationnels en 2024 (+1,0 M€) permet une croissance du résultat opérationnel courant avant amortissements. Le résultat opérationnel courant augmente quant à lui de +0,1 M€ suite à une augmentation importante des amortissements incorporels (+0,3 M€, liés à l'évolution des montants des frais de développement activés depuis 2020). Le résultat net consolidé, après prise en compte des amortissements de période (-6,2 M€), des impacts financiers positifs (+0,3 M€ suite à des effets de change USD/€ favorables en 2024 et aux produits financiers générés par les placements effectués tout au long de l'exercice 2024) et des impacts fiscaux négatifs (-1,3 M€) ressort bénéficiaire à +4,7 M€, en augmentation de +0,5 M€ par rapport à l'exercice précédent et représentant une marge nette de 22% (+1% par rapport à 2023).

- Une situation financière saine, solide et encore renforcée fin 2024, compte tenu de la trésorerie disponible au 31 décembre 2024 au niveau du Groupe à hauteur de 15,0 M€ (avant prise en compte des dettes financières et locatives courantes et non courantes), en légère diminution de -0,6 M€ par rapport à la dernière clôture annuelle. La dette nette du Groupe ressort quant à elle à -6,9 M€ contre -6,4 M€ au 31 décembre 2023.

## **5.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés**

En termes de risques structurels, le Groupe estime que le niveau et la nature des risques qu'il encourt n'ont pas changé par rapport à ceux présentés dans les derniers rapports d'activité, semestriels ou annuels.

- *Risques liés à la croissance* : le Groupe peut avoir à faire face à un ralentissement de l'activité économique des opérateurs télécom ou à des décalages de budgets au sein des administrations et des entreprises, ce qui a déjà été le cas au cours de périodes précédentes et ce qui est toujours le cas en 2024. Par ailleurs, les décalages de reconnaissance de revenu peuvent avoir un impact significatif sur une période donnée.

Les nouveaux marchés adressés par les plateformes de communication et d'activités critiques, notamment par la solution **team on mission**, sont souvent gouvernementaux et subissent ainsi de longs cycles de ventes et de décisions.

Des décalages temporels significatifs peuvent ainsi exister entre l'ouverture des marchés et leur notification finale, et de nombreux événements exogènes peuvent intervenir tout au long des procédures de ces marchés publics. Cela implique donc un risque de décalage des calendriers initialement prévus sans doute plus important encore qu'avec des clients privés.

Enfin, il n'est pas garanti que la saisonnalité constatée régulièrement au dernier trimestre des exercices précédents (consommation des budgets par les clients) soit récurrente d'une année sur l'autre.

- *Risques technologiques et droit de propriété intellectuelle* : les technologies évoluant sans cesse et de façon de plus en plus rapide, des technologies de substitution aux technologies utilisées par le Groupe peuvent apparaître. Même si le Groupe est en veille permanente sur ces thèmes, il ne peut garantir qu'il saura systématiquement faire face à toutes les évolutions rapides que l'on peut constater dans un environnement concurrentiel mouvant et imprévisible.

L'adoption plus ou moins rapide des technologies développées par le Groupe, dans un marché exigeant, peut également apparaître comme un risque conjoncturel pour le Groupe, réduisant ou accélérant ainsi son rythme de croissance séquentiel.

Concernant la protection juridique et physique des produits commercialisés par le Groupe, des procédures strictes de sauvegardes informatiques régulières, de dépôt de brevets et de dépôts des programmes, auprès notamment de l'APP à Paris, sont suivies et respectées au sein du Groupe.

- *Risque concurrentiel* : le Groupe, encore de moindre taille par rapport à ses principaux concurrents étrangers, ne peut pas exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché, ou qu'un nouvel entrant, puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment de ses intérêts. Même si une veille concurrentielle très régulière est effectuée, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à la concurrence présente ou potentielle.
- *Risques juridiques* : dans le cours normal de ses activités, le Groupe n'est impliqué que dans de rares procédures juridictionnelles. Ces rares litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables et le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou étant susceptible d'avoir dans le futur, une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine du Groupe.
- *Risques de change, de taux, de crédit, de liquidité, sur actions et autres placements* : ces différents risques sont détaillés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2024.
  - o *Risque de change* : les flux nets en devises étrangères devraient rester significatifs dans les prochains mois : peu de coûts opérationnels exprimés en dollar (uniquement ceux de la filiale américaine) et revenus en dollar plus importants que ces dits-coûts.

Si le risque de change devenait réel et important, des instruments de couverture, inexistantes au 31 décembre 2024, pourraient alors être utilisés par la Société et le Groupe pour se prémunir de ce risque.

La direction de la Société et du Groupe reste toujours très attentive aux évolutions de la monnaie américaine.

- *Risque de taux* : au 31 décembre 2024, les dettes financières courantes et non courantes de la Société et du Groupe supportent toutes des taux fixes. La Société et le Groupe ne sont donc plus ou pas exposés au risque de taux.
- *Risque de crédit* : le risque de crédit provient essentiellement des créances clients. Des procédures mensuelles sont suivies afin de limiter le risque de non-recouvrement et des relances systématiques sont établies à l'attention de clients parfaitement identifiés.

L'évolution du poste client, de sa structure en 2024 et de ses variations début 2025, démontre la bonne gestion de ce risque par la Société et le Groupe.

Aucun risque structurel ou conjoncturel n'est donc identifié au 31 décembre 2024.

- *Risque de liquidité* : le risque de liquidité s'analyse comme le risque que la Société et le Groupe encourent s'ils ne sont pas en mesure d'honorer leurs dettes à échéance. Afin de gérer ce risque, la Société et le Groupe ont mis en place un suivi mensuel de la trésorerie et une gestion prévisionnelle de leurs besoins de financement, afin de contrôler leur entière capacité à honorer leurs passifs exigibles. Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une solide trésorerie brute de 15,0 M€ et d'une trésorerie nette de 6,9 M€ (hors passifs locatifs mais incluant les dettes financières non courantes).
- *Risque sur actions et autres placements* : la politique de la Société et du Groupe est de rémunérer les excédents de trésorerie avec une prise minimale de risque. Au 31 décembre 2024, et en cours de période, seuls des dépôts et des comptes à terme liquides et à rendement garanti sont utilisés.

### **5.3 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société et par le Groupe**

Au cours de l'exercice 2024, la Société et le Groupe n'ont pas utilisé d'instruments financiers tels que des instruments de couverture de change ou d'autres instruments dérivés.

## 5.4 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions du I de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous le détail des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 :

SW SA \_ Factures reçues non réglées au 31 décembre 2024

Factures <b>RECUES</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	59	14	2	-	7	23
Montant total des factures (€ TTC)	259 967 €	28 622 €	2 142 €	-	6 519 €	37 283 €
% du montant total des achats (€ HT)	1,6%	0,2%	0,0%	-	0,0%	0,2%
% du CA de l'exercice (€ HT)						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures concernées				NA		
Montant total des factures (€ HT)				NA		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 90 jours		

SW SA \_ Factures émises non réglées au 31 décembre 2024

Factures <b>EMISES</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	30	12	-	1	2	15
Montant total des factures (€ TTC)	2 097 998 €	189 038 €	-	26 208 €	18 918 €	234 164 €
% du montant total des achats (€ HT)						
% du CA de l'exercice (€ HT)	10,0%	0,9%	-	0,1%	0,1%	1,1%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures concernées				5		
Montant total des factures (€ HT)				12 581 €		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 60 jours		

## **5.5 Informations sociales et environnementales**

### *5.5.1 Informations sociales*

#### *(a) Pour la Société*

L'évolution des effectifs de la Société est la suivante :

- 31 décembre 2022 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2023 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2024 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux

#### *(b) Pour le Groupe*

Au niveau du Groupe, les effectifs sont les suivants au 31 décembre 2024 :

- STREAMWIDE SA (la Société) et StreamWIDE France : 44 personnes
- STREAMWIDE Romania : 96 personnes
- STREAMWIDE Beijing : 4 personnes
- STREAMWIDE Inc. : 11 personnes
- STREAMWIDE Tunisia : 70 personnes

Au 31 décembre 2024, le Groupe compte 225 personnes contre 195 fin 2023.

#### *(c) Liste des accords collectifs conclus au sein de la Société*

Conformément à la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, nous vous précisons qu'un accord d'intéressement couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025 a été reconduit et conclu le 21 juin 2023 au sein de la Société et de sa filiale française, STREAMWIDE France SAS.

### *5.5.2 Informations environnementales*

Concernant les risques environnementaux, les activités du Groupe et de la Société, de par leur nature, n'ont pas de conséquence significative et majeure sur l'environnement.

Concernant l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Groupe et la Société, sans prendre d'engagement formel vu les impacts jugés non significatifs, restent attentifs à la mise en œuvre de toute source d'économie potentielle.

## **5.6 Informations sur les retraites chapeaux ou autre avantage versé au titre de la cessation de fonctions**

Au 31 décembre 2024, aucun engagement de cette nature n'a été pris par la Société ou le Groupe au profit d'aucun de ses mandataires sociaux ou salariés.

## **5.7 Informations sur les prêts consentis par la Société en application des dispositions de l'article L.511-6 du Code monétaire et financier**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société n'a consenti aucun prêt de moins de trois ans à des petites ou moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques pouvant le justifier, conformément à l'article L.511-6 du Code monétaire et financier.

## **5.8 Conventions courantes et réglementées (art. L.225-38 et suivants du Code de commerce)**

Dans le but d'harmoniser les modalités économiques et financières des relations intragroupes, la Société et les différentes filiales du Groupe ont conclu différents types d'accords, classiques dans le cadre des relations intra sociétés au sein d'un même Groupe :

- *STREAMWIDE Romania* : accord de sous-traitance d'une partie de la Recherche & Développement du Groupe ;
- *STREAMWIDE Beijing* : accord de sous-traitance d'une partie de la Recherche & Développement du Groupe, accord de coopération commerciale, et accord de consulting dans les solutions techniques et stratégiques proposées par le Groupe ;
- *STREAMWIDE Inc.* : accord de coopération commerciale et de sous-traitance d'une partie de la Recherche & Développement du Groupe, accord de fourniture de licences logicielles et de distribution ;
- *STREAMWIDE France SAS* : accord de sous-traitance d'une partie de la Recherche et Développement du Groupe (contrat de prestations), accord de fourniture de licences logicielles et de distribution, contrat de prestations de services, contrats de sous locations, convention de trésorerie centralisée ;
- *STREAMWIDE Tunisia Sarl* : accord de sous-traitance d'une partie de la Recherche & Développement du Groupe et contrat de prestations de services ;
- *STREAMWIDE PTE Ltd* : accord de fourniture de licences logicielles et de distribution et contrat de prestations de services

Ces différents accords donnent lieu à une facturation mensuelle ou trimestrielle de la part des filiales envers la Société, pour rémunération des services rendus. Ces différents flux sont annulés en consolidation et n'impactent en rien les flux et soldes présentés dans les comptes consolidés du Groupe (confer note 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés annuels).

Les conventions avec les différentes filiales du Groupe sont considérées comme des conventions courantes, conclues à des conditions normales de marché.

### *5.8.1 Conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 2).

### *5.8.2 Conventions visées à l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce*

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 2).

## **5.9 Événements postérieurs à la clôture annuelle**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mars 2025, les actionnaires ont approuvé les résolutions relatives à ce qui suit :

- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-1") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,

- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-2") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- fixation du plafond global des autorisations d'émissions de BSAANE 2025-1 et BSAANE 2025-2 (9.250 euros au nominal),
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,
- modifications statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration et des assemblées générales suite à la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 - adoption des statuts refondus (les "Statuts Refondus").

À la date du présent rapport, les délégations de compétence susvisées n'ont pas été mises en œuvre.

Lors des délibérations du 17 mars 2025, le conseil d'administration a renouvelé, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur par votre Assemblée, le mandat de (i) Monsieur Pascal BEGLIN en qualité de Président Directeur Général et (ii) Monsieur Lilian GAICHIES en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de leur mandat d'administrateur, i.e. expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Aucun autre évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Outre les incertitudes sur l'évolution de l'économie mondiale du fait des opérations militaires en Ukraine, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2024.

## **5.10 Opérations sur titres**

### *5.10.1 Informations relatives aux programmes de rachat d'actions par la Société de ses propres actions*

Nous vous rappelons que les différentes Assemblées Générales Ordinaires Annuelles des actionnaires de la Société réunies depuis le 29 juin 2009 ont autorisé la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-206 II, L. 225-208, L.225-209-1 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société a mis en place un contrat de liquidité qui s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions. Les moyens affectés au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat s'élevaient initialement à 100.000 €. Un apport complémentaire de 30.000 € a été effectué en octobre 2010 et un nouvel apport complémentaire de 50.000 € a été effectué en septembre 2022.

Par délibérations en date du 20 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorisé, pour une durée de dix-huit (18) mois, le conseil d'administration à acquérir, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, dans la limite de 5.000.000 d'euros nets, le prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 90 euros.

Nous vous proposerons, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 19 juin 2025, de renouveler cette délégation financière selon les mêmes conditions que celles conférées le 20 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2024, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions :

Type opération	Nombre de titres	Cours moyen des transactions en €	Frais de négociation en €	Montant en €
Contrat _ Achat	18.754	27,30	1.422	-512.111
Contrat _ Vente	-18.848	27,30	612	514.567
Cession Actions (*)	-	-	-	-
Rachat Actions	74.075	27,12	3.778	-2.132.805

Au 31 décembre 2024, la Société dispose ainsi de 5.359 actions dans le cadre de son contrat de liquidité et 141.288 actions dans le cadre de son programme de rachat. La Société dispose donc d'un total de 146.647 actions valorisées aux cours historiques d'acquisition à 3.482.361 €, soit 23,75 € par action. Le cours de clôture au 31 décembre 2024 étant de 31,40 €, aucune dépréciation n'est à constater.

Au 31 décembre 2024, ces actions représentent 5,23 % du capital de la Société.

#### 5.10.2 *Éléments de calculs et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital*

Néant.

#### 5.10.3 *État de la participation des salariés au capital social*

En outre, conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération relative à des attributions gratuites d'actions réservées au personnel salarié de la Société n'a été ouverte au cours de l'exercice.

Par ailleurs, nous vous précisons que le pourcentage de détention du capital de la Société par les salariés est de 2,77 % au 31 décembre 2024.

Nous joignons au présent rapport le rapport spécial établi en application des articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce.

Un accord d'intéressement, conclu le 21 juin 2023, couvre les exercices 2023, 2024 et 2025. Cet accord d'intéressement vient reconduire celui qui couvrait antérieurement les exercices 2020, 2021 et 2022.

#### Bons de Souscription d'Actions (BSA)

En outre, nous vous rappelons qu'en novembre 2022, la Société a émis un total de 100.850 BSA (au prix unitaire de 0,75 €) au profit des managers et salariés du Groupe et de personnes dénommées. Les principales caractéristiques de ces BSA sont les suivantes :

- *BSAANE-1 dits "managers-salariés"* : prix d'exercice de 42 € par action nouvelle et parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle. Le nombre de BSAANE-1 émis et entièrement souscrits est de 90.130. Ces BSA sont négociables depuis le 23 novembre 2023 et ont une période de validité de 3 ans, soit jusqu'au 23 novembre 2025 ;

- *BSAANE-2 dits "personnes dénommées"* : prix d'exercice de 42 € par action nouvelle et parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle. Le nombre de BSAANE-2 émis et entièrement souscrits est de 10.720. Ces BSA seront négociables depuis le 23 novembre 2023 et ont une période de validité de 3 ans, soit jusqu'au 23 novembre 2025.

Au 31 décembre 2024, le nombre de BSANNE-1 et BSAANE-2 restants à exercer est respectivement de 87.030 et 10.720.

#### 5.10.4 Opérations effectuées par les mandataires sociaux et administrateurs

Par ailleurs, conformément aux articles L.621-18 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que les mandataires sociaux et administrateurs de la Société ont effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- o TRUELLE Olivier, Directeur Administratif et Financier du Groupe et administrateur de la Société depuis février 2022, a cédé 700 titres au cours moyen de 29,5 € par action au cours de l'exercice 2024 :

Novembre 2024 -700 titres au cours moyen de 29,5 € par action

Aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice 2024 par les mandataires sociaux et administrateurs de la Société.

### 5.11 Informations concernant la répartition du capital et les actions d'auto contrôle

Nous vous indiquons ci-après la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2024 :

Identité	Part du capital social nb de titres/ nb total (%)	% des droits de vote
BE2TEL (P. Beglin)	49,3 %	59,3 %
OKHEMA (L. Gaichies)	18,6 %	22,4 %
Salariés de la Société	2,8 %	3,3 %
Auto détention	5,2 %	-
Public (*)	24,1 %	15,0 %

Nous précisons que, conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est de 1.988.727 au 31 décembre 2024 (rappel : 1.990.327 au 31 décembre 2023). Le nombre théorique total de droits de vote est donc de 4.793.534 au 31 décembre 2024 (rappel : 4.795.134 au 31 décembre 2023).

### 5.12 Avis donné à une autre société par actions que la Société détient à plus de 10% de son capital

Néant.

### 5.13 Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

#### **5.14 Délégations au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital**

Cette information est présentée en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 3).

#### **5.15 Rapport du Commissaire aux comptes**

Votre Commissaire aux comptes vous fera part dans son rapport sur les comptes annuels et consolidés, dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de ses investigations sur lesdits comptes qui vous sont présentés.

### **6. Projet de pouvoirs pour formalités**

Afin de faciliter la mise en œuvre des formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, résultant de la réalisation des opérations en faveur desquelles nous vous proposons de voter, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Nous espérons que ces opérations, qui vont dans le sens des intérêts de votre Société recueilleront votre approbation et nous vous demandons de voter en faveur de l'ensemble des résolutions proposées.

Paris, le 17 avril 2025  
Le Conseil d'Administration

**STREAMWIDE**  
**Société anonyme au capital de 280.480,70 Euros**  
**Siège social : 84, rue d'Hauteville 75010 PARIS**

**434 188 660 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi par votre Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présenterons successivement :

- (i) La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- (ii) Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société ou, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales ;
- (iii) Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- (iv) Le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

**1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice**

<b>Nom et prénom ou dénomination sociale du membre</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Fonction principale exercée dans la Société</b>	<b>Fonction principale exercée en dehors de la société</b>	<b>Autres mandats exercés dans toute société</b>
Pascal BEGLIN	23-08-2007	AGOA statuant sur les comptes 31-12-2024	Président Directeur Général	- Président et administrateur de STREAMWIDE Romania, - Président de STREAMWIDE Beijing,	- Gérant Be2TEL Sprl

				- Président et administrateur de STREAMWIDE Inc. - Président de STREAMWIDE PTE Ltd	
Lilian GAICHIES	23-08-2007	AGOA statuant sur les comptes 31-12-2024	Directeur Général Délégué  Administrateur	- Administrateur de STREAMWIDE Beijing, - COO (Directeur Exploitation) et administrateur de STREAMWIDE Inc.	- Gérant Okhema Sprl
Olivier TRUELLE	23-11-2021	AGOA statuant sur les comptes 31-12-2024	Directeur Administratif et Financier  Administrateur	- Président de STREAMWIDE France SAS - Gérant de STREAMWIDE Tunisia - Président de STREAMWIDE Signaling	-
Lindy MARTIE-WONG	21-06-2019	AGOA statuant sur les comptes 31-12-2024	Administrateur	-	-

Comme mentionné au paragraphe 4.4.2 du présent rapport, nous vous rappelons que les mandats de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Olivier TRUELLE et de Madame Lindy MARTI-WONG, en qualité d'administrateurs de la Société, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société ou, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales**

Au cours de l'exercice 2024 et antérieurement, aucune convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été passée par la Société ou exécutée par elle.

Aucune convention n'a été conclue avec les dirigeants ou les actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote.

Aucune autre relation ou opération significative avec des parties liées à la Société ou au Groupe n'a été recensée au cours des périodes présentées.

Conformément à l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part et selon le cas, l'un des membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention conclue en 2024 et entrant dans cette catégorie n'a été identifiée.

### 3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Conformément à l'article L.225-100 al.4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les délégations de pouvoirs ou de compétences, *en cours de validité*, accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce :

Autorisations en cours de validité	Durée de validité	Plafond	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code de commerce [AGE 22 juin 2023]	26 mois (expire le 21.08.2025)	100.000 € en nominal (plafond commun avec la délégation ci-dessous)	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code de commerce [AGE 22 juin 2023]	26 mois (expire le 21.08.2025)	100.000 € en nominal (plafond commun avec la délégation ci-dessus)	-
Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale [AGE 22 juin 2023]	26 mois (expire le 21.08.2025)	15% de l'émission initiale	-

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres [AGE 22 juin 2023]	26 mois (expire le 21.08.2025)	5.000.000 €	-
Autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder au rachat d'actions de la Société [AGE 20 juin 2024]	18 mois (expire le 20.12.2025)	10% du capital social 5.000.000 € Prix d'achat < 90 € par action	Oui cf RFA 2024
Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société [AG 20 juin 2024]	18 mois (expire le 20.12.2025)	Dans la limite de 10% du capital social par période de vingt- quatre (24) mois	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de BSAANE 2025-1 et de BSAANE 2025- 2, avec suppression du droit préférentiel de souscription [AGE 7 mars 2025]	18 mois (expire le 7.11.2026)	5% de capital social Prix > ou = 20D average cours de clôture	-
Fixation du plafond global des autorisations BSAANE 1 et 2 [AGE 7 mars 2025]	18 mois (expire le 7.11.2026)	9.250 € en nominal	-

#### **4. Choix des modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.**

Le conseil d'administration en date du 23 août 2007 a décidé (i) de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société et (ii) de nommer Monsieur Pascal BEGLIN en qualité de Président du conseil d'administration et de Directeur général et Monsieur Lilian GAICHIES en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

Ces modalités d'exercice de la direction générale ont été confirmées lors du conseil d'administration du 17 mars 2025, conseil au cours duquel les mandats de Monsieur Pascal BEGLIN, en qualité de Président du conseil d'administration, et de Monsieur Lilian GAICHIES, en qualité de Directeur Général Délégué, ont également été renouvelés, sous réserve du renouvellement de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Les fonctions d'administrateurs de Messieurs Pascal BEGLIN et Lilian GAICHIES ont également été renouvelées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2019. Elles seront soumises à renouvellement lors de votre prochaine Assemblée Générale.

Ainsi, Monsieur Pascal BEGLIN, Président Directeur Général, assure la direction générale de la Société.

**STREAMWIDE**  
**Société anonyme au capital de 280.480,70 Euros**  
**Siège social : 84, rue d'Hauteville 75010 PARIS**

**434 188 660 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 19 JUIN 2025**  
**SELON LES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-184 ET L.225-197-4**  
**DU CODE DE COMMERCE**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport établi par votre Conseil d'administration vous rendant compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce relatifs aux options d'achats ou de souscription d'actions et/ou à l'attribution d'actions gratuites réservées au personnel salarié de la Société.

Nous vous informons des opérations intervenues relatives (i) aux options d'achats ou de souscription d'actions et (ii) aux attributions gratuites d'actions réservées au personnel salarié de la Société intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et depuis la clôture de l'exercice.

**1. Options d'achats ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et depuis la clôture de l'exercice**

1.1 Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéficiaires	Nombre d'options consenties	Achat ou souscription	Prix	Date d'échéance	Sociétés concernées	Fonctions exercées
NA	NA	NA	NA	NA	NA	-

1.2 Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéficiaires	Nombre d'options consenties	Achat ou souscription	Prix	Date d'échéance	Sociétés concernées	Fonctions exercées
NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

**2. Attributions gratuites d'actions réservées au personnel salarié de la Société intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et depuis la clôture de l'exercice**

2.1 Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement en euros	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
NA	NA	NA	NA	NA	NA

2.2 Depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement en euros	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
NA	NA	NA	NA	NA	NA

Paris, le 17 avril 2025  
Le conseil d'administration

## **STREAMWIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

À l'Assemblée Générale de la société STREAMWIDE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société STREAMWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes concernées.

La note 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les principes de comptabilisation des frais de recherche et de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthode comptable utilisée et sa correction application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Carine Malval

## **STREAMWIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

À l'Assemblée Générale de la société STREAMWIDE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable concernant l'activation des frais liés à la création et au développement de solutions informatiques résultant de l'application du règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes de comptabilisation des frais de recherche et de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthode comptable utilisée et sa correction application.

La note 2.8 de l'annexe aux comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes concernées.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

#### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

#### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Carine Malval

## **STREAMWIDE**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

À l'Assemblée Générale de la société STREAMWIDE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Carine Malval

**• Comptes de résultat consolidés des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023**

<b>en K€</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Note</b>
	(12 mois)	(12 mois)	
Licences	9 306	8 092	
Maintenance	5 690	5 172	
Prestations de services	6 008	6 235	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 004</b>	<b>19 499</b>	7.1
Achats et variations de stocks	0	0	
Charges externes	-2 835	-2 488	7.3
Impôts et taxes	-193	-159	
Charges de personnel	-7 231	-6 444	7.2
Dotations aux amortissements	-6 161	-5 833	7.4
Dotations nettes aux provisions	-34	15	7.4
Autres produits d'exploitation	1 183	1 035	7.5
Autres charges d'exploitation	0	0	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 734</b>	<b>5 626</b>	
Autres produits opérationnels	0	4	
Autres charges opérationnelles	-1	0	7.5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 733</b>	<b>5 629</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents	459	332	
Coût financier Brut	-465	-429	
<b>Coût financier Net</b>	<b>-5</b>	<b>-97</b>	7.6
Autres produits financiers	316	41	7.6
Autres charges financières	-38	-214	7.6
<b>Résultat financier</b>	<b>273</b>	<b>-270</b>	
Charges / Produits d'impôts	-1 303	-1 186	7.7
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>4 703</b>	<b>4 174</b>	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat net</b>	<b>4 703</b>	<b>4 174</b>	
Part du Groupe	4 703	4 174	
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Résultat de base par action	1,75	1,49	7.8
Résultat dilué par action	1,75	1,49	7.8

• Situations financières consolidées aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

en K€	31-déc.-24	31-déc.-23	Note
Immobilisations incorporelles	18 899	15 746	8.1
Immobilisations corporelles	3 776	3 399	8.2
Autres actifs financiers	471	456	8.3
Actifs d'impôts différés	-	-	8.4
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>23 146</b>	<b>19 601</b>	
Créances clients	12 578	10 748	8.5
Autres débiteurs	1 572	1 269	8.5
Autres actifs fiscaux	2 015	1 200	8.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 958	15 622	8.6
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>31 122</b>	<b>28 839</b>	
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>54 267</b>	<b>48 440</b>	
Capital	280	280	
Primes	4 164	4 164	
Réserves consolidées	19 165	15 141	
Titres auto détenus	-3 482	-1 290	
Résultat net part du Groupe	4 703	4 174	
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>24 830</b>	<b>22 468</b>	8.7
Passifs financiers	6 713	7 913	8.8
Passifs locatifs	2 236	2 082	8.10
Provisions non courantes	390	323	8.9
Produits fiscaux différés	2 229	1 843	8.10
Passifs d'impôts différés	3 871	2 725	8.10
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>15 439</b>	<b>14 886</b>	
Passifs financiers	1 384	1 268	8.8
Passifs locatifs	508	443	8.10
Provisions courantes	0	0	8.9
Fournisseurs et autres créditeurs	652	570	8.10
Dettes fiscales et sociales	3 860	3 888	8.10
Produits fiscaux différés	1 114	922	8.10
Produits constatés d'avance	6 478	3 995	8.10
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>13 998</b>	<b>11 086</b>	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>54 267</b>	<b>48 440</b>	

- États du résultat global des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

En K€	31-déc-24	31-déc-23
<b>Résultat Net</b>	<b>4 703</b>	<b>4 174</b>
Ecart de conversion	-195	82
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies		
<b>Total Gains / Pertes directement en capitaux propres</b>	<b>-195</b>	<b>82</b>
<b>Résultat Net + Gains/Pertes directement en capitaux propres</b>	<b>4 508</b>	<b>4 256</b>

- Variations des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

(En K€)	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et Résultats consolidés	Gains / Pertes en cap. propres	Autres variations	TOTAL Part Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
<b>Capitaux propres 31 DEC. 2021</b>	<b>305</b>	<b>9 819</b>	<b>-3 556</b>	<b>12 043</b>	<b>-265</b>	<b>130</b>	<b>18 476</b>	<b>0</b>	<b>18 476</b>
Opérations sur capital		75					75		75
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur titres auto détenus			742	-1 403			-661		-661
Dividendes							-		-
Résultat Global				3 399	-154		3 245		3 245
Variations de périmètre							-		-
Autres mouvements						10	10		10
<b>Capitaux propres 31 DEC. 2022</b>	<b>305</b>	<b>9 894</b>	<b>-2 814</b>	<b>14 039</b>	<b>-419</b>	<b>140</b>	<b>21 145</b>	<b>0</b>	<b>21 145</b>
Opérations sur capital	-25	-5 730					-5 755		-5 755
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur titres auto détenus			1 524	1 300			2 824		2 824
Dividendes							-		-
Résultat Global				4 174	82		4 256		4 256
Variations de périmètre							-		-
Autres mouvements						-1	-1		-1
<b>Capitaux propres 31 DEC. 2023</b>	<b>280</b>	<b>4 164</b>	<b>-1 290</b>	<b>19 513</b>	<b>-337</b>	<b>139</b>	<b>22 469</b>	<b>0</b>	<b>22 469</b>
Opérations sur capital							0		0
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur titres auto détenus			-2 192	46			-2 146		-2 146
Dividendes							-		-
Résultat Global				4 703	-195		4 508		4 508
Variations de périmètre							-		-
Autres mouvements						-1	-1		-1
<b>Capitaux propres 31 DEC. 2024</b>	<b>280</b>	<b>4 164</b>	<b>-3 482</b>	<b>24 262</b>	<b>-532</b>	<b>138</b>	<b>24 830</b>	<b>0</b>	<b>24 830</b>

• **Tableaux de flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023**

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23
<b>Résultat Net consolidé</b>	<b>4 703</b>	<b>4 174</b>
<i>Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité</i>		
Dotations aux amortissements	5 489	5 158
<i>[IFRS 16] Dotations droits d'usage</i>	672	674
Variation des provisions	33	-15
Plus ou moins value de cession		
Autres produits d'exploitation (*)	-1 183	-1 022
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</i>	9 714	8 969
Coût de l'endettement financier net	5	97
Charge d'impôts sur le résultat	1 303	1 186
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</i>	<b>11 022</b>	<b>10 252</b>
Variation actifs	3 394	5 292
Variation passifs	3 994	1 668
<i>Variation du BFR lié à l'activité</i>	<b>600</b>	<b>-3 624</b>
Impôts versés	760	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>10 863</b>	<b>6 629</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 691	-6 956
Cession d'immobilisation corporelles et incorporelles		
Variation immobilisations financières	-15	12
Cession d'immobilisations financières		
Variation des prêts et avances consentis		
Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement (**)	1 173	1 131
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-8 533</b>	<b>-5 813</b>
Augmentation (diminution) de capital	-	-
Augmentation (diminution) des emprunts	-1 082	6 357
<i>[IFRS 16] Augmentation (diminution) des dettes locatives</i>	298	-383
<i>[IFRS 16] Intérêts financiers nets versés</i>	-79	-90
Dividendes versés		
Rachats et reventes d'actions propres	-2 132	-2 419
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-2 994</b>	<b>3 465</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-664</b>	<b>4 281</b>
Trésorerie début de période	15 622	11 341
Trésorerie fin de période	14 958	15 622

(\*) Les autres produits calculés, sans impact de trésorerie, correspondent aux reprises en résultat du Crédit d'Impôt Recherche constatées au cours des périodes présentées

(\*\*) Les autres flux liés aux opérations d'investissement correspondent aux remboursements du Crédit d'Impôt Recherche constatés au cours des périodes présentées

- **Annexes aux comptes consolidés**

## 1. Informations sur la Société et le Groupe

Acteur majeur depuis plus de 20 ans sur le marché des communications critiques, STREAMWIDE a développé avec succès ses solutions logicielles **team on mission** (missions critiques) et **team on the run** (activités critiques) destinées aux administrations et aux entreprises.

Ces solutions pour smartphones et PCs, proposées en mode SaaS ou sous forme de licences, bénéficient de nombreuses fonctionnalités telles que la discussion de groupes multimédia, la VoIP, le talkie-walkie (MCPTT et MCx nouvelle génération 4G/5G LTE), la géolocalisation, la numérisation et l'automatisation des processus métier. Ces solutions innovantes répondent aux besoins croissants de transformation digitale et de coordination en temps réel des interventions. Elles permettent aux équipes terrain de transformer les contributions individuelles en succès collectifs et d'agir comme un seul homme dans les environnements professionnels les plus exigeants.

STREAMWIDE est également présent sur le marché logiciel des Services à Valeur Ajoutée pour les opérateurs télécom (messagerie vocale visuelle, facturation et taxation d'appels en temps réel, serveurs vocaux interactifs, d'applications et d'annonces) avec plus de 130 millions d'utilisateurs finaux partout dans le monde.

Opérant depuis la France, l'Europe, les USA, l'Asie et l'Afrique, STREAMWIDE met en place des équipes locales et spécialisées pour fournir les prestations de déploiement, de support et d'assistance qui accompagnent chacun de ses clients sur la voie de la différenciation et de la rentabilité.

STREAMWIDE SA, la société consolidante, est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Growth (Euronext Paris) sous le code FR0010528059. Son siège social est situé au 84 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mars 2025 et 17 avril 2025.

## 2. Événements significatifs de la période

Les principaux événements significatifs de la période sont présentés au chapitre 1 du rapport d'activité annuel. Ils sont rappelés ci-dessous de façon synthétique :

- Augmentation des revenus 2024 : 21,0 M€ / +1,5 M€ / +8%
- Croissance rentable : résultats et marges opérationnelles en progression :
  - ROC avant amortissement (11,9 M€) / +0,25M€ / 57% du CA
  - ROC (5,7 M€) / +0,1 M€ / 27% du CA
  - RNET (4,7 M€) / +0,5 M€ / 22% du CA
  - Trésorerie nette : 6,9 M€ (hors passifs locatifs mais incluant les dettes financières non courantes)
- Renouvellement des engagements pluriannuels de Airbus Public Safety and Security (ex SLC) pour les exercices 2024, 2025 et 2026.
- Embauches soutenues depuis fin 2023 : afin de conserver son avance technologique éprouvée et de renforcer encore la souveraineté, la sécurité, la standardisation et l'évolutivité des solutions proposées, le Groupe continue à investir techniquement et humainement. Ainsi, les effectifs totaux du Groupe sont passés de 195 personnes au 31 décembre 2023 à 225 personnes au 31 décembre 2024

### 3. Présentation et base de préparation des états financiers

#### 3.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2023 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 17 avril 2025, date d'arrêté de ces comptes par le conseil d'administration.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32023R1803>

#### 3.2 Principes retenus

Les comptes consolidés annuels du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les principes, règles et méthodes comptables appliqués. Ils sont présentés en milliers d'euros (sauf indication contraire).

##### **3.2.1 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées pour l'Union européenne au 31 décembre 2024. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des normes énumérées ci-dessous qui ont dû être adoptées en 2024.

- o *La Société a adopté les normes, amendements et interprétations suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :*
  - Amendements à IAS 1 (application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024) \_ Présentation des états financiers : classification des passifs en courants ou non courants et passifs non courants avec covenants
  - Amendements à IFRS 16 (application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024) \_ Passifs de location dans le cadre d'une cession bail
  - Amendements à IAS 7 et IFRS 7 (application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024) \_ Tableau des flux de trésorerie, instruments financiers et informations à fournir dans le cas d'accords de financement fournisseur

L'application de ces normes et amendements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est sans incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024.

- o *La Société a choisi de ne pas adopter par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices clos le 31 décembre 2024, car aucune incidence significative de ces amendements n'est attendue sur les états financiers consolidés du Groupe :*
  - Amendements à IAS 21 (1<sup>er</sup> janvier 2025) \_ Effets des variations du cours des monnaies étrangères et absence d'interchangeabilité
  - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 (1<sup>er</sup> janvier 2026) \_ Instruments financiers et informations à fournir dans le cas de contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature
  - Amendements à IFRS 18 (1<sup>er</sup> janvier 2027) \_ Présentation des états financiers et informations à donner
  - Amendements à IFRS 19 (1<sup>er</sup> janvier 2027) \_ Filiales sans obligation d'information financière publique et informations à fournir

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **3.2.2 Principes de présentation**

#### *État de la situation financière*

La norme IAS 1 "Présentation des états financiers" impose de présenter l'état de la situation financière en fonction de l'exigibilité des actifs et des passifs. Ceux-ci sont donc classés en éléments courants ou non courants, correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an.

#### *Compte de résultat et état du résultat global*

La norme IAS 1 "Présentation des états financiers" offre la possibilité de présenter les composantes du résultat soit en tant qu'élément d'un état unique de résultat global, soit dans un compte de résultat séparé, présenté immédiatement avant l'état du résultat global. Le groupe STREAMWIDE a opté, conformément à la recommandation du CNC n°2009-R.03 du 2 juillet 2009, pour la présentation d'un compte de résultat séparé et d'un état du résultat global.

Le compte de résultat séparé conserve une classification des composantes par nature.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des éléments non récurrents et significatifs (isolés sous les rubriques "autres produits et charges opérationnels"), qui permettent la distinction entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel,
- des éléments financiers (coût de l'endettement net augmenté ou diminué des autres charges et produits financiers),
- de la charge / produit d'impôts (impôts courants et différés),
- du résultat des activités cédées ou abandonnées, si applicable.

La présentation adoptée par le Groupe est conforme aux recommandations du Conseil national de la Comptabilité et à celles de l'Autorité des Marchés Financiers.

## **4. Principes, règles et méthodes comptables**

### **4.1 Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales").

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant que participations ne donnant pas le contrôle.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Depuis sa création, le groupe STREAMWIDE n'a pas pris de participation dans des entreprises associées et/ou des coentreprises.

Au 31 décembre 2024, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation (confer note 6) sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

Ces différentes filiales ont été créées directement par le Groupe. Ce dernier n'ayant pas effectué antérieurement au 31 décembre 2024 d'opérations de croissance externe, aucun goodwill n'est constaté dans les états de la situation financière du Groupe.

## **4.2 Monnaies étrangères**

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. C'est également la monnaie fonctionnelle de la société consolidante, STREAMWIDE SA.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées (USA – USD, Chine – CNY, Roumanie – RON, Tunisie – TND et Singapour - SGD).

La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les états de la situation financière au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. La différence de conversion en résultant est inscrite directement dans les capitaux propres.

Les transactions libellées en devises, autres que la monnaie fonctionnelle, sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les résultats de change latents ou réalisés sont inscrits en compte de résultat sous les rubriques "autres produits financiers" ou "autres charges financières".

## **4.3 Comptabilisation des produits**

Dans les différents contrats du Groupe, que la vente se fasse de façon directe ou indirecte, et quel que soit le logiciel concerné par le droit d'utilisation, les 3 prestations (licences, support et services professionnels) et les obligations de performance associées sont considérées comme distinctes. Le prix de la transaction, dont la détermination n'est pas dépendante d'éléments structurants, significatifs et récurrents, est également alloué de façon directe à chaque obligation de performance. Enfin, la comptabilisation du produit est effectuée à une date donnée (licences) ou dans le temps (support et services professionnels) lorsque les obligations de performance sous-jacentes sont satisfaites.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient des sources suivantes : licences d'utilisation des logiciels, prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique), prestations de services (installation et formation) et ventes tiers.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété. En général, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue (pour les biens notamment), que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction bénéficieront au Groupe.

Concernant les revenus liés aux ventes sous licence des logiciels, le Groupe reconnaît en général le revenu à la mise à disposition du (des) logiciel(s) matérialisée par un document d'acceptation du client.

Ces règles et méthodes comptables étant identiques dans les comptes statutaires, notamment lorsque qu'un prix de vente moyen est retenu pour tenir compte d'un nombre estimé de commandes futures pour un même client à la clôture d'un exercice, l'application de la norme IFRS 15 n'entraîne pas de retraitement spécifique en consolidation.

Lorsque les ventes sont réalisées par le biais d'un distributeur, le Groupe ne comptabilise le revenu qu'à réception de l'avis de livraison au client final et à condition que les autres critères généraux de reconnaissance des revenus soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de service est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client.

Les revenus des ventes tiers (matériel) sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue et que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur.

#### **4.4 Subventions, aides publiques et Crédit d'Impôt Recherche**

Dans le cadre de ses activités de Recherche et Développement, le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche qui est une aide fiscale française. Conformément à la norme IAS 20 "Subventions et aides publiques", le Groupe comptabilise un produit différé, afin d'étaler en résultat le bénéfice de ces aides. La valeur brute comptable des frais de développement n'est donc pas impactée.

Les Crédits d'Impôt Recherche sont ainsi différés dans le temps et constatés en résultat proportionnellement aux amortissements constatés au titre des projets de développement générant ces crédits d'impôt.

L'impact résultat constaté est inscrit sous la rubrique "autres produits d'exploitation" du compte de résultat et isolé sous la rubrique "autres produits d'exploitation" dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, car sans impact de trésorerie.

#### **4.5 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles (hors frais de développement) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Licences informatiques 1-3 ans
- Logiciels 1-3 ans

**Les frais de développement** ne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles que s'ils répondent à tous les critères d'activation énoncés par la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles" :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- Intention du Groupe de mener le projet de développement à son terme,
- Capacité du Groupe à mettre en service ou à vendre son actif incorporel,
- Potentiel de l'actif incorporel à générer des avantages économiques futurs,
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement du projet,
- Capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement.

Les actifs incorporels relatifs aux frais de développement sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire, dès leur mise en service.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "dotations aux amortissements" du compte de résultat.

#### **4.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Ce coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Agencements et installations - 10 ans
- Matériel, outillage et matériel de bureau - 10 ans
- Matériel Informatique - 3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "dotations aux amortissements" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique "autres produits et charges d'exploitation" du compte de résultat.

#### **4.7 Dépréciation d'actifs**

##### ***Écarts d'acquisition***

Au 31 décembre 2024, aucun écart d'acquisition n'est constaté par le Groupe. Les différentes filiales du Groupe ont toutes été créées et aucune opération de croissance externe n'a eu lieu depuis la création du Groupe.

##### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées par le Groupe sont des actifs amortis sur leur durée d'utilité estimée. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

À chaque date de clôture, le Groupe passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

Si la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur comptable, celle-ci est ramenée à hauteur de la valeur recouvrable. La perte de valeur réversible est comptabilisée directement en charge dans le résultat opérationnel.

#### **4.8 Passifs locatifs courants et non courants**

En tant que locataire preneur, le Groupe reconnaît à l'actif un "droit d'usage", représentant son droit à utiliser l'actif pendant la durée du contrat, et au passif une dette locative représentative de son obligation de paiement des loyers (part fixe).

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'usage et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. Enfin, la présentation du tableau de flux de trésorerie est également impactée avec une amélioration des flux de trésorerie liés à l'activité au détriment des flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Le Groupe a retraité principalement ses contrats locatifs relatifs aux différents bureaux qu'il occupe. Les taux d'actualisation appliqués sont fondés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un "spread" pour tenir compte des environnements économiques de chaque pays où il est présent.

#### **4.9 Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

##### ***Autres actifs financiers***

Ces actifs correspondent d'une part à des dépôts de garantie, et d'autre part, au solde de trésorerie indisponible relatif au contrat de liquidité.

À chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée.

##### *Dépôts de garantie*

Ils correspondent aux sommes versées dans le cadre de contrats locatifs simples (biens mobiliers et immobiliers). Ces actifs sont comptabilisés et évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cependant, au vu de leurs caractéristiques, la valeur comptable correspond aux sommes versées initialement.

##### *Autres actifs financiers non courants*

Les autres actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et correspondent au solde de liquidité indisponible relatif au contrat de liquidité mis en place en juillet 2009.

##### ***Titres auto-détenus***

Les titres représentatifs du capital de STREAMWIDE SA auto-détenus par le Groupe (dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions) sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées nettes d'impôt directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

##### ***Créances clients et autres débiteurs***

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués ultérieurement à leur coût amorti.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indices objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement.

##### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et supportant un risque négligeable de changement de valeur (comptes à terme).

Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur (valeur de marché) et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie).

#### **Passifs financiers courants et non courants**

Les passifs financiers sont composés des emprunts bancaires et obligataires, ainsi que des découverts bancaires ponctuels. Les emprunts et découverts bancaires portant intérêts sont comptabilisés initialement pour le montant de trésorerie reçue, net des coûts directs d'émission éventuels. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les différences entre les montants reçus, nets des coûts directs d'émission éventuels, et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties sur la durée de l'emprunt. Ces montants sont inscrits en coût de l'endettement financier brut dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'utilise pas d'instruments composés, de produits dérivés d'instruments de couverture et ne recourt pas à des instruments de décomptabilisation.

#### **Fournisseurs, dettes fiscales et sociales, autres créditeurs et passifs sur contrats de revenus**

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, charges et cotisations sociales.

Les passifs sur contrats de revenus sont de deux natures :

- *Exploitation* : ils correspondent aux quotes-parts de chiffre d'affaires déjà facturés mais non encore reconnus en résultat suite à des périodes de reconnaissance postérieures à la période clôturée (par exemple, maintenance réglée d'avance)
- *Fiscaux* : ils correspondent à la quote-part de produits différés (Crédits d'Impôt Recherche) imputable aux projets immobilisés. Ils sont repris en résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations incorporelles qui ont généré ces crédits d'impôt.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées initialement à leur juste valeur puis évaluées ultérieurement au coût amorti.

### **4.10 Avantages du personnel**

#### **Retraites**

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par un expert indépendant. Ces régimes ne sont pas financés et leur engagement fait l'objet d'un passif au bilan. Le principal régime concerne les indemnités de fin de carrière (indemnités de départ à la retraite).

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Ces écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de la période. La charge opérationnelle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime, le cas échéant.

Le coût financier correspondant à la charge de désactualisation de la provision est comptabilisé en autres produits et charges financiers si le montant est considéré comme significatif.

Les régimes à prestations définies au sein du Groupe n'ont pas subi, depuis la création du Groupe, de modifications générant un quelconque coût des services passés.

#### **Autres avantages accordés aux salariés**

Les dépenses engagées au titre du "Compte Personnel Formation" constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucune provision mais mention est faite du volume d'heures à la clôture des exercices.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe concerne les médailles du travail. Au regard de l'âge moyen des salariés du Groupe, cet avantage n'est pas évalué.

#### **Paielements fondés sur des actions**

Conformément à la norme IFRS 2 "Paielements fondés sur des actions", les options d'achat ou de souscription d'actions ou les attributions d'actions gratuites portant sur le capital d'une des sociétés du Groupe, sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

S'agissant d'un plan d'actions dont le paiement s'effectue en actions, la norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge (en contrepartie des capitaux propres) au titre de la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés.

Cette charge doit être reconnue dans les charges de personnel au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 31 décembre 2024, concernant les 100.850 BSAANE émis au profit des managers, salariés et personnes dénommées, et entièrement souscrits le 23 novembre 2022, leur juste valeur étant considérée comme non significative à leur date d'octroi, aucun retraitement n'a donc été comptabilisé.

### **4.11 Provisions et passifs éventuels**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Ces montants sont actualisés si l'effet est jugé significatif.

Dans le cas où ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions constituées sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existe à la date de clôture de la période présentée, pourraient occasionner.

### **4.12 Charge (produit) d'impôts et impôts différés**

La rubrique "charge / produit d'impôts" intègre l'impôt exigible au titre de l'exercice et l'impôt différé inclus dans le résultat de la période.

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable à la suite des réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux voté ou quasi voté à la date de clôture de la période.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et réévaluée ou réduite le cas échéant pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

La Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont considérées comme des charges opérationnelles et non comme des charges d'impôts.

#### **4.13 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre d'actions en circulation de la période et de la période précédente présentée est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des éventuels instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté, le cas échéant, de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

### **5. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans les états financiers. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement mais il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principales estimations et appréciations retenues sont inhérentes à :

- La méthode de comptabilisation des frais de développement et plus spécifiquement aux durées d'utilités retenues, impactant les amortissements pratiqués et les valeurs nettes comptables ainsi déterminées ;
- La détermination des provisions à long et court terme, compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et les coûts des événements constituant le sous-jacent de la provision ;
- L'évaluation des droits d'usage et des obligations locatives, tenant compte notamment de la durée des contrats de location et du taux d'actualisation approprié des paiements des loyers ;
- La répartition des montants courants et non courants relatifs aux produits fiscaux différés (Crédit d'Impôt Recherche). Cette répartition tient compte d'une reprise sur 3 ans avec une partie courante correspondante donc au 1/3 du montant global. Le reprise effective en résultat pourrait être légèrement différente mais n'aurait aucun impact sur le montant global constaté.

## 6. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation retenu aux différentes périodes présentées est le suivant :

Société	Siège	% de contrôle		Méthode de consolidation
		31-déc.-24		
Streamwide SA	84 rue d'Hauteville 75010 <b>PARIS</b>			Soc. Mère
Streamwide France SAS	84 rue d'Hauteville 75010 <b>PARIS</b>	100%		IG
Streamwide Signaling	84 rue d'Hauteville 75010 <b>PARIS</b>	100%		IG
Streamwide Romania	165 Splaiul Unirii, TN 3 Building, 3rd floor, Sector 3, 030133, <b>BUCHAREST</b>	100%		IG
Streamwide Inc.	1099 Wall Street West, Suite 354 <b>LYNDHURST</b> , New Jersey 07071	100%		IG
Beijing Streamwide Technology	804, Cultural Plaza 9 Zhong Guan Cun St. <b>BEIJING</b> 100872	100%		IG
Streamwide Tunisie	Rue du Lac Constance Immeuble Green Center, C4.1, étage 4 Les Berges du Lac- <b>TUNIS</b> 1053	100%		IG
Streamwide PTE Ltd	141 Cecil Street 10.01-T.A.A. Building 069541 <b>SINGAPORE</b>	100%		IG

**STREAMWIDE France SAS** a été créée le 29 juin 2011. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société a bénéficié, lors de sa création, d'un apport partiel d'actif effectué par STREAMWIDE SA, concernant son activité d'édition de logiciels applicatifs en France, en Europe et en EMEA.

**STREAMWIDE Romania** a été créée en janvier 2006. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société est un centre de Recherche et de Développement exclusivement au profit du Groupe.

**STREAMWIDE Inc** a été créée en juillet 2007. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société a une vocation commerciale pour la zone Amérique (Nord et Sud).

**Beijing STREAMWIDE Technology** a été créée en septembre 2007. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société a une vocation commerciale pour la zone Asie et elle participe également aux activités de Recherche et Développement du Groupe.

**STREAMWIDE Tunisie SARL** a été créée le 3 janvier 2013. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société, totalement exportatrice, est un centre de Recherche et Développement exclusivement au profit du Groupe, notamment dans le développement des applications mobiles des solutions de communications critiques.

**STREAMWIDE PTE LTD** a été créée le 19 mai 2016. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société permet de développer, de confirmer et de conforter la présence du Groupe dans cette zone géographique (Singapour et Asie du Sud Est).

**STREAMWIDE Signaling** a été créée le 25 juillet 2024. La société STREAMWIDE SA en assure le contrôle à 100% depuis sa création. Cette société est dédiée à la gestion et au déploiement de la solution Team Signaling à destination essentiellement des collectivités locales. Aucun mouvement n'a été constaté en 2024, en dehors des écritures liées à la constitution de la société. La société a clôturé son premier exercice au 31 décembre 2024 mais les données étant non significatives, elle n'est pas consolidée au 31 décembre 2024.

## 7. Notes sur le compte de résultat consolidé

### 7.1 Chiffre d'affaires

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Licences	9 306	8 092	1 214
Maintenance	5 690	5 172	518
Prestations de services	6 008	6 235	-227
<b>TOTAL CA</b>	<b>21 004</b>	<b>19 499</b>	<b>1 505</b>
Autres produits	-	-	-
Subventions	-	-	-
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les plateformes de communications critiques **team on mission** et d'activités critiques **team on the run**, dont les revenus annuels augmentent de +3% (14,7 M€), représentent 70% (-3 points par rapport à 2023) des revenus annuels totaux du Groupe. Cette croissance (+0,4 M€) provient principalement des nombreux nouveaux projets validés fin 2023 et déployés en 2024. Plusieurs d'entre eux, en France, en Europe et au Moyen-Orient, illustrent la stratégie de STREAMWIDE de se diversifier vers le marché Entreprises afin de multiplier les relais de croissance, au-delà du marché de la sécurité publique. En dépit d'une baisse par rapport à 2023 (-1,5 M€), les revenus du projet STORM (1,5 M€) tendent à devenir plus récurrents, car ils proviennent principalement des flux liés au support et au maintien en condition opérationnelle des plateformes actuellement en production (contrat pluriannuel de support signé en mai 2022). Les revenus issus du partenariat avec Airbus Public Safety and Security (ex SLC) diminuent également légèrement en 2024 (-0,4 M€) mais sont récurrents depuis la renégociation contractuelle, intervenue fin 2023, qui couvre la période 2024-2026.

La croissance des revenus de licences (+1,1 M€ à 8 M€) a été portée par les nombreux projets déployés au cours de l'année 2024, démontrant la capacité du Groupe à diversifier ses sources de revenus, en proposant sa technologie au-delà du seul secteur "public safety", où sa solution **team on mission** est déjà reconnue et éprouvée.

Les revenus de services diminuent en 2024 (-1,3 M€ à 4,4 M€), du fait de commandes importantes en 2023 relatives au projet STORM, par nature non récurrentes. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des revenus récurrents de maintenance (+0,6 M€ à 2,3 M€), provenant elle aussi essentiellement du projet STORM. Ces revenus récurrents de maintenance continueront, dans leur ensemble, à augmenter dans les prochains mois, en parallèle du déploiement opérationnel des différentes plateformes supportées.

Hausse de +21% de l'activité "Legacy" à 6,3 M€ : l'activité historique "Legacy" (solutions pour opérateurs télécom), qui ne nécessite plus ou peu d'investissements capitalistiques, représente 30% des revenus annuels en 2024, après une relative stabilité depuis 2022. Comme indiqué en juillet et septembre 2024, une croissance de l'activité "Legacy" en 2024 était anticipée par le Groupe. Les ventes de licences, par nature non récurrentes, augmentent de +0,1 M€ sur la période et ressortent à 1,2 M€ en 2024. Les flux récurrents de maintenance restent stables (3,5 M€) alors que les revenus issus des services "Legacy" (1,6 M€) augmentent quant à eux de +1,0 M€, suite essentiellement à un projet important de mise à niveau d'une plateforme opérée par un client européen du Groupe, opération non récurrente par nature.

## 7.2 Charges de personnel

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Salaires et traitements	5 440	4 837	603
Charges sociales	1 790	1 607	183
Avantages du personnel	-	-	-
<b>TOTAL Charges de Personnel</b>	<b>7 230</b>	<b>6 444</b>	<b>786</b>

  

	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Cadres	225	195	30
Non Cadres	-	-	-
<b>TOTAL Effectif</b>	<b>225</b>	<b>195</b>	<b>30</b>

Les coûts de certains salariés directement rattachés aux projets de développement sont activés au 31 décembre 2024, au même titre que sur les périodes antérieures. Le montant brut immobilisé au 31 décembre 2024 représente 7.147 K€, contre 5.257 K€ au 31 décembre 2023. Ces montants diminuent donc d'autant les charges de personnel "nettes" telles qu'elles apparaissent dans le compte de résultat consolidé annuel.

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Charges de personnel en résultat	7 230	6 444	786
Frais de développement activés	7 147	5 257	1 890
<b>TOTAL Coût Personnel</b>	<b>14 377</b>	<b>11 701</b>	<b>2 676</b>

Les charges de personnel, retraitées de l'impact présenté ci-dessus, augmentent sur la période de 2.676 K€. Cette augmentation provient principalement d'un effet "volume", notamment au sein des filiales française, roumaine et tunisienne. Les effectifs du Groupe sont ainsi de 225 personnes présentes fin 2024 contre 195 fin 2023. Par ailleurs, les augmentations accordées en 2024 et la hausse des commissions commerciales suite à des encaissements importants en cours de période expliquent également une partie de l'augmentation annuelle constatée.

Pour accroître encore l'avance technologique dont il dispose, et comme annoncé, le Groupe a investi humainement et techniquement en 2024, pour renforcer encore la souveraineté, la sécurité, la standardisation et l'évolutivité de ses solutions.

À noter également que le Groupe a mis en place un nouvel accord d'intéressement pour la période 2023-2025 et qu'une provision globale de 177 K€ a ainsi été constatée au 31 décembre 2024, contre 174 K€ au 31 décembre 2023.

### 7.3 Autres charges externes

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Achats de marchandises	-	-	-
Variations de stock	-	-	-
<b>TOTAL ACHATS ET VAR. STOCKS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Achats études et prestations de services	111	112	-2
Achats non stockés de marchandises	138	188	-50
Sous traitance	174	147	27
Locations et charges locatives	815	780	35
<i>[Retraitements IFRS 16]</i>	<i>-777</i>	<i>-758</i>	<i>-19</i>
Entretiens, réparations et maintenance	80	75	5
Assurances	106	96	10
Commissions et honoraires	930	807	123
Publicités, expositions et insertions	223	208	15
Transports, déplacements et missions	408	263	145
Affranchissements et télécoms	299	291	8
Redevances	84	61	23
Autres	242	216	26
<b>TOTAL CHARGES EXTERNES</b>	<b>2 835</b>	<b>2 488</b>	<b>347</b>

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" entraîne la reconnaissance d'un droit d'usage pour les contrats de location simple s'accompagnant, outre la comptabilisation d'une dette locative en contrepartie, d'une approche patrimoniale relative aux actifs loués. Ainsi, des amortissements et une dépréciation de ces droits d'usages remplacent les charges locatives (confer note 8.2 – Immobilisations corporelles). Au 31 décembre 2024, l'impact est une diminution des charges locatives du Groupe de 777 K€ (contre 758 K€ en 2023) et une diminution de 2 K€ des amortissements de période (672 K€ contre 674 K€ en 2023) (confer note 7.4 – Dotations aux amortissements et aux provisions).

Retraité de cet impact, les autres charges externes augmentent de 347 K€, suite essentiellement à une hausse des commissions et honoraires (notamment ceux liés aux nombreux recrutements effectués en 2024) ainsi que des frais de déplacements et de missions (notamment suite à divers séminaires internationaux d'équipes organisés au premier semestre 2024).

L'évolution des autres postes, maîtrisée au vu de la hausse des effectifs en 2024, se compense, reste peu significative et n'appelle pas de commentaire particulier.

## 7.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Dotations aux amortissements incorporels	5 106	4 751	355
<i>dont frais de recherche et développement</i>	4 921	4 613	308
Dotations aux amortissements corporels	1 055	1 082	-27
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>6 161</b>	<b>5 833</b>	<b>328</b>
Dotations aux provisions	35	-	35
Reprises de provisions	-	-15	15
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>35</b>	<b>-15</b>	<b>50</b>

Les amortissements des frais de développement sont de 4.921 K€ en 2024 contre 4.613 K€ en 2023.

Les amortissements constatés en 2024 augmentent par rapport à ceux pratiqués en 2023 (+308 K€). Cette progression s'explique par une augmentation moyenne des valeurs activées depuis 2019 (5.527 K€ en 2022, 6.405 K€ en 2023 et 7.946 K€ en 2024) qui se répercute ainsi sur les amortissements des périodes ultérieures. L'accélération des développements devrait se réduire dans les prochains mois. Les règles linéaires appliquées, et les principales "releases" positionnées régulièrement au cours de l'année, permettent cependant d'avoir une approche récurrente d'une période à l'autre.

Enfin, la valeur nette globale des frais de développement activés au 31 décembre 2024 est de 18.491 K€ (confer note 8.1 – Immobilisations incorporelles), dont 17.797 K€ au titre des nouvelles solutions **team on mission** et **team on the run**. La valeur nette globale des frais de développement activés est inférieure à une seule année de revenus du Groupe. Aucun risque de surévaluation des actifs de R&D n'est donc porté par le Groupe au 31 décembre 2024.

Les amortissements corporels sont directement impactés par l'application d'IFRS 16 "Contrats de location" au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et par la charge d'amortissement de 672 K€ qui en découle au 31 décembre 2024 (contre 674 K€ au titre de 2023). Les autres amortissements corporels restent relativement stables au titre de l'année 2024.

Les dotations aux provisions comptabilisées sur la période (35 K€) correspondent principalement aux variations de change des pertes de valeurs constatées, antérieurement à 2024, sur d'anciennes créances client identifiées et non recouvrées à date. Aucune nouvelle perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2024.

## 7.5 Autres produits d'exploitation et autres charges opérationnelles

Les autres produits d'exploitation (1.183 K€ en 2024 contre 1.035 K€ en 2023) correspondent principalement à la comptabilisation en résultat d'une partie des Crédits d'Impôt Recherche et des Crédits d'Impôt Innovation dont le Groupe bénéficie (1.160 K€ en 2024 contre 1.022 K€ en 2023). Ces derniers sont comptabilisés dans leur totalité en produits différés de l'exercice auquel ils se rattachent. Ils sont ensuite repris en résultat dès lors que les projets sous-jacents, qu'ils permettent de financer, sont amortis.

Le montant des reprises correspond donc à la quote part des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation affectée aux projets amortis sur la période. La reprise en résultat se fait au même rythme et dans les mêmes proportions relatives que les amortissements constatés sur les différents projets concernés.

Les amortissements étant en augmentation en 2024 (confer note 7.4 ci-dessus), les reprises en résultat des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation le sont également par rapport à 2023 (+138 K€). À noter également que le Groupe bénéficie depuis 2024 de Crédits d'Impôts Innovation, suite à une demande rétroactive au titre des périodes 2021 à 2024. Le montant global de ces Crédits d'Impôt Innovation est de 318 K€, dont 63 K€ au titre de 2021 ont déjà été remboursés en février 2025. Les autres Crédits d'Impôt Innovation (255 K€) seront remboursés au cours du second semestre 2025.

## 7.6 Éléments financiers et exposition aux risques

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Produits sur placements de trésorerie	460	332	128
Coût financier brut	-465	-429	-36
<b>Coût financier net (charges nettes)</b>	<b>-5</b>	<b>-97</b>	<b>92</b>
Gains de change	299	32	267
Pertes de change	-38	-214	176
Autres charges / produits financiers	17	9	8
<b>Total Impact Financier</b>	<b>273</b>	<b>-270</b>	<b>543</b>

Les produits sur placement de trésorerie correspondent aux intérêts financiers reçus ou à recevoir générés par les comptes à terme souscrits par le Groupe, essentiellement au niveau de la maison mère française. L'évolution des taux depuis fin 2023 et le niveau des placements du Groupe, en forte augmentation depuis le second trimestre 2023, expliquent la progression positive (+128 K€) des produits de placements au cours de la période.

Le coût financier brut correspond aux intérêts payés sur les nouveaux emprunts contractés fin mars 2023 (7,5 M€). Son augmentation est donc principalement due à celle de la valeur nominale totale des emprunts. La rémunération des différents comptes à terme souscrits par le Groupe permet de compenser le coût financier des nouveaux emprunts obligataires et bancaires contractés début 2023.

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" implique de constater des intérêts financiers d'actualisation sur la dette locative comptabilisée. Ces intérêts sont de 79 K€ au 31 décembre 2024 (contre 90 K€ au 31 décembre 2023).

Les gains et pertes de change sont de deux natures distinctes : conversion de certains actifs / passifs en monnaies étrangères et résultat de change réalisé sur les transactions en monnaie étrangère (essentiellement US Dollar), enregistrées notamment par les sociétés françaises.

L'évolution du taux de change USD/€ sur la période a généré un impact net positif de 261 K€ contre une charge nette de 182 K€ au 31 décembre 2023. Les variations de change ont donc été plus favorables en 2024 qu'en 2023. Le Groupe reste attentif aux variations de change mais considère toujours les flux comme peu significatifs et n'utilise donc pas d'instrument de couverture. Si ce risque devenait significatif, le Groupe pourrait alors couvrir certaines transactions en dollar US (confer ci-dessous).

### *Risque de change*

Le groupe STREAMWIDE exerce ses activités en France et à l'international et peut donc être conduit à effectuer des transactions dans diverses devises étrangères.

Cependant, les flux les plus significatifs, à date, restent en euros (au niveau des coûts et des revenus), dans la mesure où la société mère et sa filiale française concentrent encore la majorité des transactions. Les autres devises utilisées au sein du Groupe (USD américain, CNY chinois, RON roumain, TND tunisien et SGD singapourien) résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors zone euro, et concernent pour la Chine, la Roumanie et la Tunisie exclusivement des transactions intra groupe. Par ailleurs, les éléments financiers relatifs à ces filiales restent peu significatifs au regard des montants constatés au niveau du Groupe dans son ensemble. Concernant le dollar américain, les flux entrants (facturation en dollars US de certains clients) sont depuis plusieurs exercices plus importants que les flux sortants (coûts de fonctionnement de la filiale américaine), ce qui génère une position nette dollars USD excédentaire au 31 décembre 2024.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments dérivés de couverture de change. Dès lors que les flux nets deviendraient plus significatifs ou que l'impact de change pourrait être potentiellement négatif et important, des instruments de couverture simples du type change à terme pourraient être souscrits par le Groupe, pour se prémunir d'un risque de change impactant.

À date, les moyens mis en œuvre pour gérer le risque de change correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change, ainsi qu'à une analyse des risques par la direction financière et générale.

#### *Autres risques financiers*

L'exposition aux autres risques financiers (crédit, placements, liquidité et taux) est présentée dans les notes respectives sur l'état de la situation financière (8.5 "Actifs courants", 8.6 "Trésorerie et équivalents de trésorerie", 8.8 "Passifs financiers courants et non courants" et 8.10 "Autres passifs courants et non courants").

Un "covenant" unique accompagne les nouveaux emprunts contractés en mars 2023. Le ratio d'endettement (dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme et hors passifs locatifs / capitaux propres consolidés) doit rester inférieur ou égal à 1 (confer ci-dessous note 8.8 "Passifs financiers courants et non courants" et note 9.2 "Engagement hors bilan"). Ce ratio est respecté au 31 décembre 2024, tout comme lors des clôtures précédentes.

## **7.7 Charges d'impôts**

La charge d'impôts est de 1.302 K€ au 31 décembre 2024, contre une charge de 1.186 K€ au 31 décembre 2023, et se décompose comme suit :

<b>En K€</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variation</b>
Impôts exigibles	172	425	-253
Impôts différés	1 130	761	369
<b>Total Produit (-) / Charge d'impôts (+)</b>	<b>1 302</b>	<b>1 186</b>	<b>116</b>

Les impôts exigibles proviennent essentiellement, au niveau statutaire, des sociétés françaises du Groupe. Pour rappel, les sociétés STREAMWIDE SA (société mère) et STREAMWIDE France SAS (filiale détenue à 100%) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La société STREAMWIDE SA est la société tête du groupe fiscal.

L'évolution des impôts exigibles (-253 K€) provient donc essentiellement de celle des résultats comptables et fiscaux des deux sociétés françaises constatées au 31 décembre 2024 générant, après imputation des déficits reportables, un impôt société de 132 K€. La société tunisienne enregistre, quant à elle, un impôt exigible de 40 K€.

Les variations et impacts liés aux impôts différés sont présentés dans la note 8.4 - Actifs et passifs d'impôts différés.

Leur variation (+369 K€) provient essentiellement des positions retenues au 31 décembre 2024, sans changement par rapport à celles de 2023 : non activation, au niveau de toutes les sociétés du Groupe, des déficits fiscaux constatés en clôture, au-delà des impôts différés passifs issus de l'activation des frais de développement. Les résultats comptables et fiscaux importants réalisés depuis 2019 et l'augmentation des frais de développement activés en parallèle impliquent, depuis fin 2020, une position nette d'imposition différée passive, car le solde net des frais de développement est maintenant supérieur à celui des déficits fiscaux encore disponibles (confer note 8.10 - Autres passifs courants et non courants).

Le taux d'imposition différée retenu est de 25% au 31 décembre 2024, taux identique à celui du 31 décembre 2023.

La preuve d'impôt s'établit comme suit au 31 décembre 2024 :

En K€	31-déc-24	31-déc-23
Résultat opérationnel	5 733	5 629
Coût de l'endettement financier net	-5	-97
Autres produits et charges financiers	278	-173
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique</b>	<b>1 502</b>	<b>1 340</b>
Impôt courant	172	425
Impôt différé	1 130	761
<b>Impôt réel</b>	<b>1 302</b>	<b>1 186</b>
Taux d'impôt réel	21,68%	22,13%
Ecart sur taux	-3,32%	-2,87%
<b>Ecart sur impôt</b>	<b>-200</b>	<b>-154</b>
<i>Détail</i>		
Déficits imputés dans l'exercice		
Déficits créés dans l'exercice	118	161
Retenues à la source et autres crédits d'impôts	-9	-19
Différences permanentes et autres éléments	-309	-296
	<b>-200</b>	<b>-154</b>

Les principaux éléments à retraiter fiscalement sont les suivants :

- (i) Reprise des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation en résultat : cette reprise, qui impacte positivement le résultat comptable, n'est pas fiscalisée. De fait, elle crée une différence entre l'impôt théorique (déterminé sur les seuls résultats comptables) et l'impôt réel. En 2024, les reprises sont de 1.183 K€, générant ainsi un écart d'impôt de (296) K€, inscrit sous la rubrique "différences permanentes et autres éléments".
- (ii) Les déficits fiscaux générés au 31 décembre 2024 par, essentiellement, la filiale américaine, n'ont pas été activés au 31 décembre 2024, ce qui implique un écart significatif entre l'impôt réel et l'impôt théorique (118 K€).

Depuis le 31 décembre 2020, la société mère STREAMWIDE SA ne dispose plus de report déficitaire propre (avant intégration fiscale). Au 31 décembre 2024, les reports déficitaires créés post intégration fiscale sont quant à eux de 2.814 K€, après prise en compte d'un résultat fiscal d'intégration de 2.215 K€ et d'une imputation de déficits antérieurs de 1.608 K€ au titre de l'exercice 2024. La filiale américaine, STREAMWIDE Inc. dispose quant à elle d'un report déficitaire de 3.008 K€ au 31 décembre 2024. Les seuls reports déficitaires antérieurs à 2018 qui été auparavant activés ne le sont plus (confer note 8.4 - Actifs et passifs d'impôts différés) et aucun impôt différé actif n'est donc reconnu au 31 décembre 2024 concernant STREAMWIDE INC.

## **7.8 Résultat par action**

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du Résultat Net Part du Groupe de la période et :

- d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la même période (résultat de base par action)
- d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la même période, ajusté des effets de toutes actions ordinaires potentielles dilutives (résultat dilué par action).

Les calculs du nombre moyen pondéré d'actions et de nombre moyen dilué d'actions ordinaires sont les suivants :

Au 31 décembre 2023	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Nombre pondéré d'actions
<b>Nombre pondéré d'actions ordinaires</b>				<b>2 792 286</b>
Effet dilutif du plan d'attribution de bsa				0
<b>Nombre moyen dilué d'actions ordinaires</b>				<b>2 792 286</b>
Au 31 décembre 2024	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Nombre pondéré d'actions
31.12.2023	2 804 807	72 666	2 732 141	455 271
31.01.2024		516	2 731 625	455 321
29.02.2024		-298	2 731 923	452 325
31.03.2024		17 972	2 713 951	451 181
30.04.2024		6 868	2 707 083	449 021
31.05.2024		12 958	2 694 125	447 852
30.06.2024		7 013	2 687 112	448 388
31.07.2024		-3 213	2 690 325	446 497
30.08.2024		11 346	2 678 979	446 270
30.09.2024		1 358	2 677 621	443 107
31.10.2024		18 979	2 658 642	443 045
30.11.2024		372	2 658 270	443 027
31.12.2024		110	2 658 160	0
<b>Nombre pondéré d'actions ordinaires</b>				<b>2 690 651</b>
Effet dilutif du plan d'attribution de bsa				0
<b>Nombre moyen dilué d'actions ordinaires</b>				<b>2 690 651</b>

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de 146.647 actions auto détenues, dont 5.359 au titre de son contrat de liquidité et 141.288 dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le capital social de la Société est de 280.480,70 € au 31 décembre 2024 et se compose de 2.804.807 actions d'une valeur nominale de 0,1 € chacune.

Les résultats de base et dilués par action sont les suivants aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Résultat Net Part du Groupe	4 703	4 174	529
Effet net d'impôt des actions dilutives			
<b>Résultat net Part du Groupe</b>	<b>4 703</b>	<b>4 174</b>	<b>529</b>
<i>Nombre moyen pondéré d'actions</i>	2 690 651	2 792 286	-101 635
Effet des actions ordinaires dilutives	-	-	-
<i>Nombre moyen dilué d'actions</i>	2 690 651	2 792 286	-101 635
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>1,75</b>	<b>1,49</b>	<b>0,25</b>
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>1,75</b>	<b>1,49</b>	<b>0,25</b>

Au 31 décembre 2024, les 97.750 BSAANE 2022 restant à exercer (100.850 ont été émis et totalement souscrits en novembre 2022 et 3.100 sont devenus caducs suite aux départs de 4 salariés avant la période de conversion) sont considérés hors marché (prix d'exercice de 42 €) et ne sont donc pas considérés comme des instruments dilutifs. Le nombre moyen dilué d'actions est donc identique au nombre moyen pondéré.

## 8. Notes sur l'état de la situation financière

### 8.1 Immobilisations incorporelles

En K€	31-déc-22	Acquisitions Dotations	Cessions Reprise	31-déc-23
Frais de développement	45 517	6 405		51 922
Concessions, brevets et licences	1 149	149	-16	1 282
Autres immobilisations incorporelles	7	5	-5	7
<b>Valeurs brutes</b>	<b>46 673</b>	<b>6 559</b>	<b>-21</b>	<b>53 211</b>
Frais de développement	-31 843	-4 613		-36 456
Concessions, brevets et licences	-887	-133	16	-1 004
Autres immobilisations incorporelles	-5	-5	5	-5
<b>Amortissements</b>	<b>-32 735</b>	<b>-4 751</b>	<b>21</b>	<b>-37 465</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>13 938</b>	<b>1 808</b>	<b>0</b>	<b>15 746</b>

  

En K€	31-déc-23	Acquisitions Dotations	Cessions Reprise	31-déc-24
Frais de développement	51 922	7 946		59 868
Concessions, brevets et licences	1 282	302	-146	1 438
Autres immobilisations incorporelles	7	11		18
<b>Valeurs brutes</b>	<b>53 211</b>	<b>8 259</b>	<b>-146</b>	<b>61 324</b>
Frais de développement	-36 456	-4 921		-41 377
Concessions, brevets et licences	-1 004	-176	146	-1 034
Autres immobilisations incorporelles	-5	-9		-14
<b>Amortissements</b>	<b>-37 465</b>	<b>-5 106</b>	<b>146</b>	<b>-42 425</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>15 746</b>	<b>3 153</b>	<b>0</b>	<b>18 899</b>

Le Groupe utilise des moyens et des outils performants de gestion lui permettant d'isoler et de valoriser de façon fiable et constante ses différents projets de développement. Les frais de développement sont donc immobilisés, conformément à IAS 38 depuis l'exercice 2009. Les montants activés en 2024 sont de 7.946 K€ contre 6.405 K€ en 2023 et 5.527 K€ en 2022. L'augmentation des valeurs brutes capitalisées s'explique par l'augmentation des effectifs RD au sein du Groupe. La masse salariale ainsi activée est de 7.147 K€ en 2024 contre 5.257 K€ en 2023, représentant 210.718 heures dédiées au développement produits contre 173.172 heures en 2023. Le coût horaire moyen global de développement, constaté au sein du Groupe en 2024, a légèrement augmenté, impacté notamment par les augmentations salariales accordées fin 2023. Enfin, le montant de sous-traitance capitalisée (développement externalisé de certaines fonctionnalités logicielles) a quant à lui diminué en 2024 (506 K€ contre 866 K€ en 2023).

Les montants activés au titre des différentes périodes présentées sont les suivants :

<b>En K€</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>31-déc-22</b>	<b>Variation</b>
Frais de développement activés	6 405	5 527	878
Amortissements de la période	-4 613	-4 076	-537
Frais de développement cumulés	51 922	45 517	6 405
Amortissements cumulés	-36 456	-31 843	-4 613
<b>Valeur nette</b>	<b>15 466</b>	<b>13 674</b>	<b>1 792</b>

  

<b>En K€</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variation</b>
Frais de développement activés	7 946	6 405	1 541
Amortissements de la période	-4 921	-4 613	-308
Frais de développement cumulés	59 868	51 922	7 946
Amortissements cumulés	-41 377	-36 456	-4 921
<b>Valeur nette</b>	<b>18 491</b>	<b>15 466</b>	<b>3 025</b>

Les frais de développement (valeur nette de 18.491 K€ fin 2024) se rattachent aux différents logiciels conçus et développés par le Groupe. Ils comprennent principalement le coût salarial des chercheurs et ingénieurs du Groupe dédiés à la conception, au développement et au déploiement des différents logiciels. Leurs amortissements sont linéaires avec des durées allant de 3 à 5 ans, en fonction de la nature des logiciels développés et commercialisés. Ces amortissements augmentent en 2024 (4.921 K€ contre 4.613 K€ en 2023 et 4.076 K€ en 2022) suite à la seule évolution des valeurs brutes activées (augmentation importante entre 2020 et 2024) car les durée d'amortissement n'ont pas été modifiées en 2024 (confer note 7.4 – Dotations aux amortissements et provisions).

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe se composent de licences et de logiciels informatiques acquis et restent peu significatives.

## 8.2 Immobilisations corporelles

En K€	31-déc-22	Acquisitions	Cessions	31-déc-23
Installations techniques	-			-
Installations générales, matériel, bureau	3 857	240	-106	3 991
Immobilisations en cours	32	48	-80	0
Droits d'usage	4 678	196		4 874
<b>Valeurs brutes</b>	<b>8 567</b>	<b>484</b>	<b>-186</b>	<b>8 865</b>
Installations techniques	-			-
Installations générales, matériel, bureau	-2 597	-408	-100	-2 905
Immobilisations en cours	-			-
Droits d'usage	-1 887	-674		-2 561
<b>Amortissements</b>	<b>-4 484</b>	<b>-1 082</b>	<b>-100</b>	<b>-5 466</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 083</b>	<b>-598</b>	<b>-286</b>	<b>3 399</b>

  

En K€	31-déc-23	Acquisitions	Cessions	31-déc-24
Installations techniques	-			-
Installations générales, matériel, bureau	3 991	510	-43	4 458
Droits d'usage	4 874	918		5 792
<b>Valeurs brutes</b>	<b>8 865</b>	<b>1 428</b>	<b>-43</b>	<b>10 250</b>
Installations techniques	-			-
Installations générales, matériel, bureau	-2 905	-383	-47	-3 241
Droits d'usage	-2 561	-672		-3 233
<b>Amortissements</b>	<b>-5 466</b>	<b>-1 055</b>	<b>-47</b>	<b>-6 474</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 399</b>	<b>373</b>	<b>-90</b>	<b>3 776</b>

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement d'installations générales, de matériels informatiques et de mobiliers de bureau. Les acquisitions effectuées en 2024 concernent essentiellement du matériel informatique (infrastructure et serveurs Groupe).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a appliqué IFRS 16 "Contrats de location". Dans ce cadre, des droits d'usage liés aux différents contrats de location simples (essentiellement les baux locatifs au sein des différentes sociétés du Groupe) ont été comptabilisés à hauteur de 5.792 K€ en valeur brute, et tiennent compte notamment de l'extension du bail locatif en Roumanie d'août 2024 à mars 2028. Au 31 décembre 2024, un amortissement cumulé de 2.897 K€ est également constaté, soit une dotation complémentaire de 672 K€ au titre de 2024, contre 674 K€ en 2023.

### 8.3 Autres actifs financiers

En K€	31-déc-22	Acquisitions	Cessions	31-déc-23
Dépôts de garantie	351	8		359
Autres actifs financiers non courants	255		-20	235
<b>Valeurs brutes</b>	<b>606</b>	<b>8</b>	<b>-20</b>	<b>594</b>
Amortissements / provisions	-138			-138
<b>Valeurs nettes</b>	<b>468</b>	<b>8</b>	<b>-20</b>	<b>456</b>

  

En K€	31-déc-23	Acquisitions	Cessions	31-déc-24
Dépôts de garantie	359	23		382
Autres actifs financiers non courants	235	4	-12	227
<b>Valeurs brutes</b>	<b>594</b>	<b>27</b>	<b>-12</b>	<b>609</b>
Amortissements / provisions	-138			-138
<b>Valeurs nettes</b>	<b>456</b>	<b>27</b>	<b>-12</b>	<b>471</b>

Les autres actifs financiers comprennent :

- des dépôts de garantie et cautions donnés d'une part, dans le cadre des divers baux locatifs du Groupe pour les différents locaux qu'il occupe en France, Roumanie, Chine, États Unis et Tunisie et, d'autre part, dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit par le GIAC en juillet 2013 (participation de 126 K€ au Fonds de Garantie Mutualisé) ; ce dernier dépôt a fait l'objet d'une provision totale en 2022 car le GIAC étant en liquidation, il est très peu probable de récupérer ce fonds de garantie. Les variations de période correspondent essentiellement à l'ajustement du dépôt de garantie lié à l'extension du bail des locaux roumains ;
- le solde des comptes courants liés au contrat de liquidité et aux autres rachats d'actions, mis en place depuis juillet 2009 (207 K€ au 31 décembre 2024 contre 220 K€ au 31 décembre 2023), suite aux mouvements nets de période.

## 8.4 Actifs et passifs d'impôts différés

(En K€)	Déficits fiscaux	Décalage temporaire	Frais de développement	Autres écritures de consolidation	Total
<b>Valeur nette au 31 décembre 2023</b>	<b>1 105</b>	<b>81</b>	<b>-3 867</b>	<b>-44</b>	<b>-2 725</b>
<i>Impôts différés actifs</i>					-
<i>Impôts différés passifs</i>					<b>-2 725</b>
Variations Actif	-402	17			
Variations Passif			-756	-5	
Ecart sur taux					
<b>Valeur nette au 31 décembre 2024</b>	<b>703</b>	<b>98</b>	<b>-4 623</b>	<b>-49</b>	<b>-3 871</b>
<i>Impôts différés actifs</i>					-
<i>Impôts différés passifs</i>					<b>-3 871</b>

Le montant des actifs d'impôts sur déficits fiscaux (703 K€) se décompose comme suit au 31 décembre 2024 :

- sur déficits fiscaux français : 703 K€ (1.105 K€ au 31 décembre 2023)
- sur déficits fiscaux américains : 0 K€ (0 K€ au 31 décembre 2023)

La filiale américaine génère des résultats opérationnels et fiscaux négatifs en 2024. Les impôts différés n'ont cependant pas été reconnus au 31 décembre 2024, dans l'attente de perspectives positives confirmées aux USA. Aucun impôt différé actif n'est donc reconnu sur les reports déficitaires américains au 31 décembre 2024 (reports déficitaires de 3.008 K€ fin 2024).

Concernant les sociétés françaises et compte tenu de l'intégration fiscale effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent de la manière suivante :

- dans le cadre de l'intégration fiscale, le Groupe dispose de 2.814 K€ de reports déficitaires au 31 décembre 2024 (après prise en compte d'un résultat fiscal de 2.215 K€ et d'une imputation de déficits antérieurs de 1.608 K€ au titre de l'exercice 2024), représentant 703 K€ d'actifs d'impôts différés. En 2020, les frais de développement nets sont devenus supérieurs aux reports déficitaires, qui ont donc été de fait entièrement activés au 31 décembre 2020. Cette position reste identique au 31 décembre 2024, compte tenu des perspectives de résultats fiscaux positifs que le Groupe anticipe dans les prochaines années.
- le montant net cumulé des frais de développement activés en consolidation et comptabilisés en charges dans les comptes sociaux s'établit à 18.491 K€ au 31 décembre 2024, générant un montant d'impôts différés passifs de 4.623 K€ ;
- les impôts différés actifs issus des décalages temporaires s'élèvent à 98 K€ à la clôture de l'exercice, dont 17 K€ au titre de l'exercice 2024. Les autres retraitements divers de consolidation génèrent quant à eux 49 K€ d'impôts différés passifs à la clôture de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, la position fiscale différée des sociétés françaises est donc un impôt différé passif net de 3.871 K€, car les passifs d'impôts différés générés par l'activation des frais de développement sont, depuis 2020, supérieurs aux actifs d'impôts différés issus des reports déficitaires restant à imputer au 31 décembre 2024. Les règles antérieurement appliquées par le Groupe, et les perspectives de résultats fiscaux positifs dans les prochaines années, justifient l'activation de ces reports déficitaires.

## 8.5 Actifs courants

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Créances clients	12 578	10 748	1 829
Autres débiteurs	1 567	1 269	298
Autres actifs fiscaux	2 019	1 200	819
<b>Total Net</b>	<b>16 164</b>	<b>13 217</b>	<b>2 947</b>

### Créances clients

Le détail des créances clients est le suivant au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

En K€	31-déc-23	Augmentation	Diminution	31-déc-24
Créances clients brutes	11 170	1 863		13 033
<i>dont Factures A Etablir</i>	6 419		-2 375	4 044
Pertes de valeur	-422	-33		-455
<b>Créances clients nettes</b>	<b>10 748</b>	<b>1 830</b>	<b>0</b>	<b>12 578</b>

L'évolution du poste client provient essentiellement de celle de l'activité en 2024 (augmentation des revenus de +8%).

De par l'activité du Groupe et la différence qui peut exister entre les jalons de facturations et les périodes auxquelles sont reconnus et se rapportent les revenus, des actifs sur contrats de revenus significatifs (montant global de 4.044 K€ au 31 décembre 2024) peuvent être comptabilisés en clôture. Ce montant est constitué de factures identifiées et relatives à quelques clients seulement (8 principaux fin décembre 2024, dont 6 en France).

Le détail des échéances des créances clients présenté ci-dessous démontre qu'il n'existe pas de risque significatif d'éventuelles pertes de valeur sur ces créances, puisque 99 % des créances sont non échues ou avec des échéances inférieures à 3 mois. Par ailleurs, les encaissements constatés début 2024 (10.828 K€ sur la période janvier-mars 2024) confirment cette absence de risque significatif et le suivi efficace réalisé au sein du Groupe.

### Balance Agée au 31 décembre 2024

En K€	Total	Non échues	Echues < 3 mois	Echues 3-12 mois	Echues > 12 mois
Créances clients brutes	12 569	12 128	384	57	
<i>dont FAE</i>	4 044	4 044			
Créances douteuses brutes	464				464
Pertes de valeur	-455				-455
<b>Créances clients nettes</b>	<b>12 578</b>	<b>12 128</b>	<b>384</b>	<b>57</b>	<b>9</b>
		96%	3%	1%	0%

**Balance Agée au 31 décembre 2023**

En K€	Total	Non échues	Echues < 3 mois	Echues 3-12 mois	Echues > 12 mois
Créances clients brutes	10 721	10 052	613	56	
<i>dont FAE</i>	6 419	6 419			
Créances douteuses brutes	449				449
Pertes de valeur	-422				-422
<b>Créances clients nettes</b>	<b>10 748</b>	<b>10 052</b>	<b>613</b>	<b>56</b>	<b>27</b>
		93%	6%	1%	0%

Au 31 décembre 2024 les créances non échues correspondent à des actifs sur contrats de revenus pour un montant global de 4.044 K€ dont près de 81% sont représentés par 38 factures identifiées envers 8 principaux clients seulement. Ces factures seront établies en 2025 conformément aux échelons de facturation convenus contractuellement.

Pour rappel, fin 2023, le solde des créances clients non échues comprenait un montant de 6.419 K€ d'actifs sur contrats de revenus, là encore composé à près de 97% par 49 factures significatives envers 8 clients.

Au 31 décembre 2024, les créances échues, dont l'échéance est supérieure à 12 mois (464 K€ HT), correspondent à des clients et des factures parfaitement identifiés. Ces créances sont toutes provisionnées à 100%.

Les autres créances échues ne présentent pas de risque significatif de défaillance. Les principaux montants constitutifs de ces créances ont été recouverts dans leur totalité à la date d'arrêt des comptes annuels 2024.

*Autres débiteurs*

Les "autres débiteurs" comprennent essentiellement des créances fiscales (comptes de TVA déductible pour 964 K€), des charges constatées d'avance pour 341 K€ et des avances faites à certains fournisseurs dans le cadre de projets futurs (214 K€).

*Actifs fiscaux*

Les actifs fiscaux se composent essentiellement des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation non encore remboursés par l'État. Au 31 décembre 2024, la créance CIR/CII est principalement composée de celle au titre de 2024 pour un montant de 1.527 K€, dont le remboursement devrait intervenir au second semestre de l'exercice 2025. À noter également qu'un crédit d'impôts société de 225 K€ est constaté au 31 décembre 2024, provenant de la différence entre les acomptes d'IS versés en 2024 et l'IS exigible déterminé au titre de l'exercice 2024.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur éventuelles. De par l'activité du Groupe, les principaux clients sont connus, solvables et ne présentent pas de risque significatif de défaillance. Par ailleurs, des procédures mensuelles ont été établies afin de limiter le risque de non recouvrement et des relances systématiques sont établies à l'attention de clients parfaitement identifiés.

#### Décomposition du risque de crédit au 31 décembre 2024

En K€	Valeur nette	Juste Valeur	JV par résultat	Prêts et créances	Dérivés
Créances clients	12 578	12 578		12 578	
Autres débiteurs	1 567	1 567		1 567	
Autres actifs fiscaux	2 019	2 019		2 019	
Equivalent de trésorerie	9 500	9 500	9 500		
Trésorerie	5 458	5 458	5 458		
<b>Total créances nettes</b>	<b>31 122</b>	<b>31 122</b>	<b>14 958</b>	<b>16 164</b>	<b>-</b>

#### Décomposition du risque de crédit au 31 décembre 2023

En K€	Valeur nette	Juste Valeur	JV par résultat	Prêts et créances	Dérivés
Créances clients	10 748	10 748		10 748	
Autres débiteurs	1 269	1 269		1 269	
Autres actifs fiscaux	1 200	1 200		1 200	
Equivalent de trésorerie	12 884	12 884	12 884		
Trésorerie	2 738	2 738	2 738		
<b>Total créances nettes</b>	<b>28 839</b>	<b>28 839</b>	<b>15 622</b>	<b>13 217</b>	<b>-</b>

Au cours de l'exercice 2024, les 3 clients les plus contributeurs aux revenus du Groupe ont généré un chiffre d'affaires cumulé de 11.130 K€, soit près de 53% du chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2024. En 2023, 61% du chiffre d'affaires annuel avait été généré par les 3 clients les plus contributeurs.

#### 8.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Placements à terme	9 500	12 884	-3 384
Comptes courants bancaires	5 458	2 738	2 720
<b>Total</b>	<b>14 958</b>	<b>15 622</b>	<b>-664</b>

Au 31 décembre 2024, les placements à terme sont de 9.500 K€ et se composent de différents comptes à terme auprès des différents partenaires bancaires du Groupe :

- 2.500.000 € auprès de HSBC ;
- 5.000.000 € auprès de La Banque Postale ;
- 2.000.000 € auprès de LCL ;

À noter qu'un montant de 1.700 KTND (566 K€) est arrivé à échéance au 31 décembre 2024 et qu'il est donc présent sous la rubrique "comptes courants bancaires. Un nouveau compte à terme auprès de l'UIB tunisienne a été mis en place le 2 janvier 2025 pour un montant de 2.000 KTND (667 K€).

Ces comptes à terme bénéficient tous d'une garantie de rendement et l'exposition du Groupe est très faible car ces placements sont totalement liquides.

Les comptes courants bancaires correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe au 31 décembre 2024.

Le niveau de trésorerie brute du Groupe (avant prise en compte des dettes financières) atteint 14.958 K€ au 31 décembre 2024, en diminution de -664 K€ par rapport à la clôture annuelle 2023.

Cette variation s'explique par :

- (i) *des flux nets opérationnels positifs* de 10.581 K€, suite notamment au résultat de période mais également à une amélioration marquée du BFR (variation de -4.225 K€). La capacité d'autofinancement du Groupe, avant coût du financement et impôts, progresse et reste largement positive en 2024 (10.740 K€), tout comme en 2023 (10.252 K€).
- (ii) *des flux nets d'investissements négatifs à hauteur de -8.251 K€*, suite notamment aux investissements récurrents effectués en recherche et développement (7.664 K€ en 2023 contre 6.405 K€ en 2023). À noter que le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2023 (1.173 K€) intervenu en 2024 vient toujours compenser, en partie, les investissements réalisés en 2024.
- (iii) *des flux nets de financement négatifs à hauteur de -2.994 K€*, suite principalement (i) aux remboursements annuels des dettes financières de -1.082 K€ en 2024, (ii) à la variation des dettes locatives (+219 K€) et (iii) aux opérations d'acquisition nette d'actions auto détenues (-2.132 K€).

#### Risque sur actions et autres placements

La politique du Groupe est de rémunérer ses excédents de trésorerie avec une prise minimale de risque. Au 31 décembre 2024, des dépôts et des comptes à terme à rendement garanti sont ainsi investis à hauteur de 9.500 K€.

## 8.7 Capitaux propres

En K€	31-déc-24	31-déc-23	Variation
Capital social	280	280	0
Prime d'émission	4 163	4 163	0
Réserve légale	30	30	0
Résultats non distribués	23 839	19 285	4 554
Titres auto détenus	-3 482	-1 290	-2 192
<b>Total</b>	<b>24 830</b>	<b>22 468</b>	<b>2 362</b>

Le *capital social* de la société mère STREAMWIDE SA se compose de 2.804.807 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune au 31 décembre 2024, sans modification depuis l'exercice précédent.

La *prime d'émission* (4.163 K€) correspond à l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées aux bénéficiaires (i) lors de l'introduction en bourse du Groupe en novembre 2007 (5.285 K€), (ii) lors de l'augmentation de capital réservée en octobre 2013 (2.634 K€), (iii) lors des opérations relatives aux souscriptions, en 2015, et exercices, en 2021, des 2.325.000 BSA et à l'émission de 135.799 actions nouvelles (1.907 K€), (iv) lors de l'émission et la souscription de 100.850 BSAANE au prix de 0,75 € en novembre 2022 (75 K€) et (v) lors de l'annulation de 248.491 actions en juin 2023 (-5.731 K€).

Les réserves consolidées correspondent aux résultats consolidés cumulés après prise en compte des dividendes distribués antérieurement. En ajoutant la réserve légale (30 K€) aux résultats non distribués (23.839 K€), le montant obtenu (23.869 K€) correspond bien aux montants indiqués dans le tableau de variation des capitaux propres, sous les rubriques "réserves et résultats consolidés" (24.262 K€), "gains et pertes directement en capitaux propres" (- 532 K€) et "autres variations" (138 K€).

Le montant en "titres auto détenus" correspond à la valorisation au cours de transaction des actions de la Société détenues dans le cadre de son contrat de liquidité et de son programme de rachat d'actions.

#### Titres autodétenus

	31-déc-23	Acquisitions	Cessions	31-déc-24
<b>En nombre d'actions</b>	<b>72 666</b>	92 829	-18 848	<b>146 647</b>
<b>En montants (€uro)</b>	<b>1 289 986</b>	2 644 957	-452 582	<b>3 482 361</b>

Les flux présentés en acquisitions / cessions de période incluent l'ensemble des opérations intervenues dans le cadre du programme de rachat au cours de l'année 2024, incluant le contrat de liquidité.

Hors contrat de liquidité, la Société a acquis 74.075 actions en 2024 (2.133 K€).

Au cours de l'exercice 2024, le nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 18.754 (au cours moyen de 27,3 €) et le nombre d'actions cédées à 18.848 (au cours moyen de 27,3 € pour un prix de revient moyen de 24,01 €). La plus-value ainsi réalisée (62 K€) est inscrite en réserves consolidées.

Au 31 décembre 2024, le contrat de liquidité, opéré par la société Louis Capital Market depuis novembre 2013, est investi à hauteur de 5.359 actions de la Société contre 5.453 actions au 31 décembre 2023, et présente un solde de liquidité de 145 K€ (confer note 8.3 - Autres actifs financiers) contre 145 K€ au 31 décembre 2023. À noter également que la Société dispose au 31 décembre 2024 de 141.288 titres acquis dans le cadre de son programme de rachat d'actions. L'ensemble de ces actions ayant été acquis à un cours moyen inférieur au cours de clôture constaté au 31 décembre 2024 (31,40 €), aucune dépréciation n'est à comptabiliser. La valeur nette des actions auto détenues au 31 décembre 2024 est ainsi de 3.482 K€.

## 8.8 Passifs financiers courants et non courants

<b>Passifs financiers non courants (en K€)</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variations</b>
Emprunts bancaires et obligataires	6 713	7 911	-1 198
<b>Total</b>	<b>6 713</b>	<b>7 911</b>	<b>5 822</b>
<b>Passifs financiers courants (en K€)</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variations</b>
Emprunts bancaires et obligataires	1 384	1 268	116
<b>Total</b>	<b>1 384</b>	<b>1 268</b>	<b>534</b>

En mars 2023, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 5.000 K€ entièrement souscrit par France Économie Réelle, représenté par sa société de gestion Delta Alternative Management. Cet emprunt, remboursable in fine à échéance 5 ans, porte un taux de 5,5% annuel. En parallèle, un emprunt bancaire amortissable en 5 ans d'un montant de 2.500 K€ a été souscrit auprès de La Banque Postale et porte un taux, hors garantie, de 3,8% annuel.

Pour rappel, en avril 2022, le Groupe a obtenu un emprunt bancaire auprès du Crédit Lyonnais pour un montant de 500 K€ afin de financer les travaux réalisés dans les locaux parisiens du Groupe. Cet emprunt a une durée de 5 ans et un taux de 0,8%.

Enfin, en 2020, le Groupe a bénéficié d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant global de 2.522 K€. Le Groupe a opté pour un amortissement sur 5 ans, avec une année de différé de remboursement. Les remboursements sont trimestriels et prendront fin en juillet et août 2026.

La dette financière globale (montant nominal de 10.522 K€ et montant net au 31 décembre 2024 de 8.097 K€) a donc été classée en passifs financiers non courants (échéances > 1 an) à hauteur de 6.713 K€ et en passifs financiers courants (échéances < 1 an) à hauteur de 1.384 K€.

La dette financière obligataire est assortie d'un ratio financier (covenant), calculé en fonction des données consolidées annuelles du Groupe et qui se résumant comme suit (confer note 9.2 - Engagements hors bilan) :

- Dette financière nette consolidée (hors dettes locatives) < capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2024, le ratio est respecté, la dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme étant négative à hauteur de (6,9) M€ et les capitaux propres consolidés positifs à hauteur de 24,6 M€.

#### Risque de taux

La dette obligataire supporte un taux fixe de 5,5% annuel.

Les dettes bancaires supportent des taux fixes de 0,8% et 3,8% annuels.

Les PGE supportent un taux fixe de 0,29% annuel, assorti d'une garantie allant de 0,25% la première année à 1% les 3 dernières années de remboursement.

Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux dans la mesure où ses dettes financières supportent toutes un taux fixe.

## 8.9 Provisions

<b>Provisions Non Courantes (en K€)</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variations</b>
Avantages du personnel	390	323	67
<b>Total Provisions</b>	<b>390</b>	<b>323</b>	<b>67</b>
<b>Provisions Courantes (en K€)</b>	<b>31-déc-24</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>Variations</b>
Litiges	-	-	-
<b>Total Provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 11 novembre 2021, le Groupe a décidé d'adopter, à compter de 2022, la nouvelle méthode de répartition des droits à indemnité de départ en retraite de ses salariés, en étalant l'engagement sur la période précédant l'âge de départ en retraite et générant les droits à cette indemnité de départ en retraite. Auparavant, le Groupe étalait l'engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi de ses salariés.

La variation des provisions constatée au cours des périodes présentées se détaillent comme suit, par nature de provisions :

En K€	PIDR	Litiges
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>323</b>	<b>0</b>
Dotations	67	
Utilisations		
Reprises sans objet		
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>390</b>	<b>0</b>

Les échéances et les montants provisionnés sont appréhendés en fonction du degré d'avancement des procédures et des risques estimés.

Les avantages du personnel concernent exclusivement les indemnités de fin de carrière à verser lors de l'éventuel départ à la retraite des salariés.

#### *Avantages du personnel*

Les principaux régimes post emploi concernent les indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite du salarié.

Les droits au titre de ce régime sont définis par la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Études Techniques, Cabinets d'Ingénieurs-Conseils, Sociétés de Conseil (Syntec). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour évaluer la valeur totale des engagements sont les suivantes :

	31-déc-24	31-déc-23
Taux d'actualisation	3,44%	3,45%
Taux de turn over moyen	8,80%	8,80%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%

À noter qu'au 31 décembre 2024, comme pour les périodes antérieures, les taux de turn over moyens utilisés restent très faibles (10,9% et 6,3% pour respectivement des âges de 30 et 40 ans, correspondant à la majorité des tranches d'âge moyen de l'effectif actuel du Groupe) mais correspondent cependant aux hypothèses hautes à retenir dans le calcul actuariel de l'engagement.

Les autres hypothèses retenues concernent le type de départ en retraite (à l'initiative du salarié), l'âge de départ à la retraite (67 ans), le taux de charges sociales patronales (45%) et la table de mortalité (INSEE 2022).

La variation de la provision pour indemnités de fin de carrière à verser est la suivante en 2024 :

En K€	PIDR
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>323</b>
Coûts des services rendus	30
Coût de l'actualisation	11
Gains et pertes actuariels	26
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>390</b>

La variation nette de l'engagement au cours de l'exercice 2024 s'élève donc à 67 K€. Cet impact est comptabilisé dans le résultat opérationnel du Groupe, au sein des charges de personnel.

Le coût de l'actualisation est conservé en résultat opérationnel (et n'est donc pas isolé dans les charges / produits financiers) car il est considéré comme non significatif. Les gains et pertes actuariels sont également comptabilisés directement en résultat.

#### *Autres avantages du personnel*

Aucun autre avantage du personnel n'existe au sein du Groupe au 31 décembre 2024.

### 8.10 Autres passifs courants et non courants

en K€	31-déc-24	31-déc-23	Variations
Passifs locatifs non courants	2 236	2 082	154
Passifs locatifs courants	508	443	65
Produits fiscaux différés non courants	2 229	1 843	386
Produits fiscaux différés courants	1 114	922	192
Passifs d'impôts différés	3 871	2 725	1 146
Fournisseurs et autres créditeurs	652	570	82
Dettes sociales	1 714	1 374	340
Dettes fiscales	2 147	2 514	-367
Produits constatés d'avance	6 478	3 995	2 483
<b>Total autres passifs</b>	<b>20 949</b>	<b>16 468</b>	<b>4 481</b>

La juste valeur des dettes fournisseurs et autres créditeurs est équivalente à leur valeur comptable compte tenu des échéances à court terme de ces dettes.

Par ailleurs, la valeur des montants versés et encaissés en contrepartie des produits différés et constatés d'avance correspond aux valeurs des passifs constatés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'application de IFRS 16 "Contrats de location" implique de reconnaître *un passif locatif* en contrepartie du droit d'usage activé. Au 31 décembre 2024, ce passif locatif est classé en dette non courante (échéance supérieure à 12 mois) et courante (échéance inférieure à 12 mois). Les montants sont respectivement de 2.236 K€ et 508 K€, pour un passif locatif total de 2.744 K€. Cette dette locative a été réévaluée en 2024, suite à la signature du renouvellement du bail locatif des bureaux roumains du Groupe, pour une nouvelle période de 4 ans.

Les produits fiscaux différés correspondent aux Crédits d'Impôt Recherche et Innovation considérés par le Groupe comme des produits différés et repris en résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement activés.

La règle d'amortissement retenue par le Groupe depuis 2017 est un amortissement linéaire sur 3 ou 5 ans des différents logiciels, dès leur mise en service. Les produits différés fiscaux courants correspondent donc à 1/3 du montant global des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation (avec une reprise en résultat à horizon des 12 prochains mois), et les non courants à 2/3 (avec une reprise en résultat à horizon des 12/36 prochains mois).

Au 31 décembre 2023, le solde de 2.765 K€ se détaillait comme suit :

- au titre de l'exercice 2021 :	460 K€
- au titre de l'exercice 2022 :	1.131 K€
- au titre de l'exercice 2023 :	1.174 K€

Suite aux amortissements constatés en 2024, une reprise de CIR à hauteur de 1.040 K€ a été enregistrée (confer note 7.5 - Autres produits d'exploitation et autres charges opérationnelles). Cette reprise vient donc solder le CIR au titre de 2021 et diminue le solde au titre de 2022 de 580 K€.

Le montant global et cumulé des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation différés au 31 décembre 2024 est donc de 3.343 K€ et correspond donc aux Crédits d'Impôt Recherche et Innovation suivants :

- au titre de l'exercice 2022 :	610 K€	(dont 36 K€ de CII)
- au titre de l'exercice 2023 :	1.227 K€	(dont 53 K€ de CII)
- au titre de l'exercice 2024 :	1.506 K€	(dont 86 K€ de CII)

À noter que les Crédits d'Impôt au titre de 2021 ont été entièrement imputés ainsi qu'une partie de ceux de 2022, dans la mesure où les amortissements s'effectuent majoritairement sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les passifs d'impôts différés, considérés comme non courants, sont de 3.871 K€ au 31 décembre 2024 contre 2.275 K€ au 31 décembre 2023. Ils proviennent principalement du retraitement lié à l'activation des frais de développement. L'impact net cumulé de ce retraitement est, depuis 2020, supérieur aux reports fiscaux déficitaires encore disponibles (18,5 M€ contre 2,8 M€ de reports fiscaux déficitaires fin 2024, soit un montant net de 15,7 M€), ce qui implique donc une position nette passive d'impôts différés pour les sociétés françaises du Groupe (15,7 M€ \* 25% soit 3,9 M€), représentant une seule et même entité fiscale dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les fournisseurs et autres créiteurs augmentent légèrement au 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice précédent, suite au cours normal de l'activité, et sans appeler de commentaire particulier.

Les dettes sociales concernent principalement les cotisations envers les différents organismes sociaux, dues au titre du quatrième trimestre 2024, et ont été réglées en janvier 2025. Leur évolution est cohérente avec celle des effectifs du Groupe sur la période concernée.

Les dettes fiscales se composent essentiellement des comptes de TVA collectée. Par ailleurs, la composition, à la clôture 2024, des créances clients (notamment des actifs sur contrats de revenus), explique leur diminution (- 367 K€).

Les produits constatés d'avance (passifs sur contrats de revenus) proviennent essentiellement du cycle opérationnel du Groupe. Les décalages existants entre les jalons de facturation de certains contrats et les prestations sous-jacentes, ainsi qu'entre les commandes et les facturations de certaines maintenances annuelles, impliquent des écritures de régularisation en clôture de période et/ou d'exercice. L'évolution constatée au 31 décembre 2024 provient essentiellement (i) de factures établies envers un client récurrent et identique depuis fin 2018, et (ii) de maintenances 2025 déjà facturées fin 2024.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer ce risque de trésorerie, le Groupe a mis en place des suivis hebdomadaires et mensuels de sa trésorerie et une gestion prévisionnelle de ses besoins de financement, afin de contrôler son entière capacité à honorer ses passifs exigibles.

L'exposition maximale au risque de liquidité aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est la suivante :

#### Décomposition du risque de liquidité au 31 décembre 2024

En K€	Valeur nette	Juste Valeur	JV par résultat	Dettes au coût amorti	Dérivés
Dettes financières CT/LT	8 098	8 098		8 098	
Dettes locatives	2 744	2 744		2 744	
Fournisseurs et autres crédateurs	652	652		652	
Dettes fiscales et sociales	3 861	3 861		3 861	
Produits différés CT/MT	13 692	13 692		13 692	
<b>Total</b>	<b>29 047</b>	<b>29 047</b>	<b>-</b>	<b>29 047</b>	<b>-</b>

#### Décomposition du risque de liquidité au 31 décembre 2023

En K€	Valeur nette	Juste Valeur	JV par résultat	Dettes au coût amorti	Dérivés
Dettes financières CT/LT	9 179	9 179		9 179	
Dettes locatives	2 525	2 525		2 525	
Fournisseurs et autres crédateurs	570	570		570	
Dettes fiscales et sociales	3 888	3 888		3 888	
Produits différés CT/MT	9 485	9 485		9 485	
<b>Total</b>	<b>25 647</b>	<b>25 647</b>	<b>-</b>	<b>25 647</b>	<b>-</b>

À noter que seules les dettes financières, les dettes locatives, les dettes d'exploitation (fournisseurs et autres crédateurs) et les dettes fiscales et sociales donnent lieu à des décaissements de trésorerie réels et certains.

Les produits différés CT/MT (part des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation différée en résultat en parallèle de l'amortissement constaté sur les frais de développement et passifs sur contrats de revenus) ne peuvent raisonnablement donner lieu à de quelconques décaissements.

Concernant les dettes financières (confer note 8.8 – Passifs financiers courants et non courants), les décaissements annuels (principal et intérêts) relatifs aux différents remboursements seront les suivants en 2025 :

- emprunts obligataires et bancaires : 927 K€
- emprunts PGE : 643 K€

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'une situation de trésorerie solide (trésorerie brute de 15 M€ et trésorerie nette positive de 6,9 M€, hors passifs locatifs mais incluant les dettes financières non courantes) lui permettant de couvrir le cycle de financement de l'activité.

## 9. Autres informations

### 9.1 Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, n'opère ses activités que dans un seul secteur : il conçoit, développe, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de services à valeur ajoutées (à destination des opérateurs de télécommunications fixes et mobiles du monde entier) et de logiciels de communications et d'activité critiques à destination des administrations et des entreprises (**team on the run** et **team on mission**). Les règles et la nature des revenus étant identiques, le Groupe continue donc à ne présenter qu'un seul secteur d'activité. Différentes solutions applicatives et différents modes de commercialisation ("on premise" et "SaaS") pourraient cependant coexister à terme, éléments qui justifieraient alors une présentation sectorielle détaillée s'il en était nécessaire.

En conséquence, en 2024, le Groupe ne distingue pas, dans son reporting financier et dans son mode d'organisation interne, de secteurs d'activité. Les prestations de services et la maintenance ne pouvant être séparés et analysés en dehors de la vente de logiciels, elles font partie intégrante du secteur unique dans lequel le Groupe intervient et réalise ses ventes.

Le Groupe distingue cependant plusieurs zones géographiques, eu égard à son organisation interne (notamment au niveau du service commercial) et à son analyse des différents marchés locaux qu'il adresse. Outre une distinction France / Export que le Groupe utilise dans sa communication relative au chiffre d'affaires, différentes zones géographiques, plus fines et plus précises, peuvent être retenues au niveau du chiffre d'affaires. Les données relatives aux exercices 2024 et 2023 sont présentées ci-dessous.

(en K€)	31-déc-24	31-déc-23	Variations
CA France	14 585	15 597	-1 012
CA Export	6 419	3 902	2 517
dont Europe	3 454	1 654	1 800
dont Amériques	1 797	1 805	-8
dont Afrique	261	181	80
dont Moyen Orient	594	104	490
dont Asie - Pacifique	313	158	155
<b>TOTAL CA</b>	<b>21 004</b>	<b>19 499</b>	<b>1 505</b>

La répartition géographique des revenus est de 69/31 (France / Export) au titre de l'exercice 2024. Les revenus "France" continue à être majoritaires, suite notamment aux revenus générés par le partenariat technologique avec Airbus Public Safety and Security (ex SLC) et par le projet STORM.

Les succès commerciaux enregistrés par les nouvelles solutions de communication et d'activités critiques **team on the run** et **team on mission** le sont d'abord au niveau du marché national du Groupe, mais cela pourrait évoluer dans les prochains mois car un des objectifs du Groupe en 2025 est de développer l'international de façon importante et pérenne.

Le chiffre d'affaires "France" diminue de - 1.012 K€ suite à (i) la baisse conjoncturelle des revenus (- 0,4 M€) issus du partenariat technologique engagé fin 2028 avec Airbus PSS (ex SLC), (ii) à la baisse structurelle des revenus liés au projet STORM (-1,5 M€) suite à l'évolution du projet dans le temps (contrat de licences en 2018, puis contrat de maintien en conditions opérationnelles depuis 2022) et (iii) aux nouveaux nombreux projets déployés tout au long de l'année 2024 avec des clients existants ou nouveaux (+0,9 M€).

Le chiffre d'affaires "Export" augmente quant à lui de 2.517 K€ sur la période :

- (i) Augmentation des revenus "Europe" (+1.800 K€) : l'évolution s'explique essentiellement par un projet d'évolution d'une plateforme "legacy" d'un client historique du Groupe.
- (ii) Augmentation des revenus "Moyen-Orient" (+490 K€) suite principalement à un projet "plateforme" déployé en 2024 avec un nouveau client.

Concernant les actifs, passifs, amortissements, investissements et résultats opérationnels par secteurs géographiques, ces derniers ne sont pas présentés dans la présente note car cette information n'est pas pertinente pour la compréhension de l'activité du Groupe.

Depuis 2019, Le Groupe distingue également les revenus issus de son activité historique "legacy" et ceux issus de son activité "plateformes", relative aux nouvelles solutions de communications et d'activités critiques **team on mission** et **team on the run**. Ils se détaillent comme suit :

(en K€)	31-déc-24	31-déc-23	Variations
CA Plateformes	14 658	14 254	404
CA Legacy	6 346	5 245	1 101
<b>TOTAL CA</b>	<b>21 004</b>	<b>19 499</b>	<b>1 505</b>

Depuis 2019, la croissance des revenus du Groupe provient très majoritairement des nouvelles solutions de communications critiques et sécurisées, développées par le Groupe depuis quelques années, et c'est encore le cas en 2024. En parallèle, l'activité "legacy" reste active, en fonction des opportunités et des calendriers retenus par les opérateurs de télécommunications pour faire évoluer leurs solutions VAS. La progression des revenus du Groupe depuis 2019 valide la stratégie du Groupe et son repositionnement vers des marchés porteurs et à fort potentiel.

## 9.2 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a reçu aucun engagement hors bilan.

L'emprunt bancaire LCL a été consenti en considération de la détention par BE2TEL (P. Béglin) et OKHEMA (L. Gaichies), ensemble ou séparément, directement ou indirectement, d'une fraction du capital de la Société lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générale de la Société. Dans le cas où cette condition ne serait pas maintenue, LCL serait en droit d'exiger le remboursement immédiat de l'emprunt. Au 31 décembre 2024, la condition de détention des droits de vote est respectée, les sociétés BE2TEL et OKHEMA détenant ensemble près de 82 % des droits de vote.

Dans le cadre des nouveaux emprunts (5.000 K€ obligataires et 2.500 K€ bancaires contractés en mars 2023, la Société a nanti les actions de sa filiale française STREAMWIDE France SAS (3.050.018 actions), qu'elle détient à 100%, proportionnellement aux montants empruntés.

Par ailleurs, ces emprunts sont également assortis d'un ratio financier à respecter (covenant), calculé sur les données consolidées annuelles du Groupe :

- Dette financière nette consolidée (hors passifs locatifs) < capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2024, le ratio est respecté, la dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme étant négative à hauteur de (6,9) M€ et les capitaux propres consolidés positifs à hauteur de 24,6 M€.

Enfin, deux cautions bancaires ont été émises en faveur d'un client étranger du Groupe (zone Afrique), dans le cadre de garantie de bonne fin et de paiement. Ces garanties sont limitées dans leur montant et leur durée de validité. Au 31 décembre 2024, le montant global d'engagement est de 26,8 K€. Ces garanties devraient être levées au cours du premier semestre 2025.

### **9.3 Transactions entre parties liées**

Les relations entre la société mère STREAMWIDE SA et ses différentes filiales sont des relations classiques entre une société mère et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs au Groupe (notamment travaux de recherche et développement) et effectués par les filiales sont refacturés à la société mère qui centralise l'ensemble des coûts de développement des différents projets, en lien avec la propriété intellectuelle qu'elle crée et détient.

En contrepartie, la société mère refacture différents services aux filiales, (management fees et sous locations immobilières à la société STREAMWIDE France), et des royalties aux filiales à visée commerciale (STREAMWIDE France et STREAMWIDE Inc.). Ces refacturations sont effectuées aux conditions de marché et sont éliminées en consolidation.

Aucune autre relation ou opération significative avec des parties liées au Groupe n'a été recensée au cours des périodes concernées.

La rémunération des dirigeants, exclusivement mandataires sociaux, est indiquée dans la note ci-dessous.

### **9.4 Rémunération des dirigeants**

La rémunération brute (rémunération fixe et prime variable sur objectifs) versée aux dirigeants mandataires sociaux, s'élève à 433.925 € bruts au titre de l'exercice 2024. Cette rémunération a été versée à hauteur de 286.375 € bruts par STREAMWIDE SA et à hauteur de 147.550 € bruts par la filiale américaine STREAMWIDE INC.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2023, la rémunération brute des dirigeants mandataires sociaux s'élevait à 412.874 € bruts (rémunération totale incluant les versements de STREAMWIDE SA pour 271.566 € bruts, et de STREAMWIDE Inc. pour 141.308 € bruts).

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des mandataires sociaux.

## 9.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'établissent à 96.500€ HT (contre 82.600 € HT en 2023) au titre de la certification des comptes statutaires (30.000 € HT) et consolidés 2024 (66.500 € HT) et des autres vérifications requises par les textes légaux et réglementaires.

## 9.6 Événements importants survenus depuis la date de clôture

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mars 2025, les actionnaires ont approuvé les résolutions relatives à ce qui suit :

- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-1") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-2") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- fixation du plafond global des autorisations d'émissions de BSAANE 2025-1 et BSAANE 2025-2 (9.250 euros au nominal),
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,
- modifications statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration et des assemblées générales suite à la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 - adoption des statuts refondus (les "Statuts Refondus").

À la date des présentes annexes, les délégations de compétence susvisées n'ont pas été mises en œuvre.

Aucun autre évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Outre les incertitudes sur l'évolution de l'économie mondiale du fait des opérations militaires en Ukraine, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2024.

**STREAMWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2024**

• **Bilans aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023**

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-23	
Immobilisations incorporelles	8 146	42	280	280	Capital social
Immobilisations corporelles	849	801	12 438	8 128	Réserves
Immobilisations financières	4 180	4 402	1 444	4 311	Résultat
			8 043	-	Provisions réglementées
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>13 175</b>	<b>5 245</b>	<b>22 205</b>	<b>12 719</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>
Stocks	-	-	190	157	Provisions
Créances clients	10 675	11 659	7 794	8 715	Emprunts et dettes financières
Autres créances	2 233	1 498	5 109	3 376	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	3 482	1 290	1 255	1 944	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	12 673	13 316	3 844	4 417	Autres dettes
Charges constatées d'avance	271	272	1 625	1 724	Produits constatés d'avances
Ecart de conversion actifs	-	-	487	228	Ecart de conversion passifs
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29 334</b>	<b>28 035</b>	<b>20 304</b>	<b>20 561</b>	<b>TOTAL DETTES</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>42 509</b>	<b>33 280</b>	<b>42 509</b>	<b>33 280</b>	<b>TOTAL PASSIFS</b>

• **Comptes de résultat 2024 et 2023**

(En K€)	31-déc.-24	31-déc.-23
Ventes de services	14 474	14 168
Ventes de marchandises	-	-
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>14 474</b>	<b>14 168</b>
Reprises prov / transfert de charges	-	4
Production immobilisée	8 359	-
Autres produits	759	606
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-12 824	-10 858
Impôts et taxes	-66	-63
Charges de personnel	-1 577	-1 435
Dotations aux amortissements	-566	-226
Dotations aux provisions	-33	-11
Autres charges	-21	-17
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>8 505</b>	<b>2 168</b>
Produits financiers	505	2 052
Charges financières	-610	-522
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-105</b>	<b>1 530</b>
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-8 058	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-8 058</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices	1 102	613
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 444</b>	<b>4 311</b>

## • **Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024**

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- Total du bilan :	42.508.619 €
- Résultat net (bénéfice) :	1.443.745 €

## **I GENERALITES**

### **1.1 Présentation de l'activité**

La société STREAMWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles s'adressent à des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La Société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe STREAMWIDE (notamment STREAMWIDE France, STREAMWIDE Signaling, STREAMWIDE Inc, STREAMWIDE Romania, STREAMWIDE Beijing, STREAMWIDE Tunisia et STREAMWIDE Singapore).

La Société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

### **1.2 Évènements significatifs de l'exercice**

#### Contexte économique mondial :

Les perturbations économiques mondiales se sont poursuivies en 2024, notamment en raison des opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022.

L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par cet évènement.

#### Risques climatiques :

De par son activité, l'exposition de la Société face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

#### Autres évènements significatifs :

La société STREAMWIDE SIGNALING a été créée par statuts du 18 juillet 2024. Cette société détenue à 100 % par STREAMWIDE SA n'a pas eu d'activité en 2024.

### 1.3. Évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mars 2025, les actionnaires ont approuvé les résolutions relatives à ce qui suit :

- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-1") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (les "BSAANE 2025-2") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- fixation du plafond global des autorisations d'émissions de BSAANE 2025-1 et BSAANE 2025-2 (9.250 euros au nominal),
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail,
- modifications statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration et des assemblées générales suite à la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 - adoption des statuts refondus (les "Statuts Refondus").

À la date des présentes annexes, les délégations de compétence susvisées n'ont pas été mises en œuvre.

Aucun autre évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Outre les incertitudes sur l'évolution de l'économie mondiale du fait des opérations militaires en Ukraine, il n'existe pas à la connaissance de la Société, d'éléments ou évènements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, son patrimoine, son résultat et ses activités, autres que ceux déjà pris en compte pour l'arrêté de ses comptes au 31 décembre 2024.

## II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière (Règlement ANC 2024-03 et suivants en vigueur relatifs au Plan comptable général) et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable induit par la mise en œuvre du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 (voir ci-après) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

## 2.1. Changement de méthode

La Société a procédé à un changement de méthode comptable obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en application du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023.

Ce règlement a été appliqué de manière prospective aux opérations survenues après la date de première application du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application de ce règlement, les frais liés à la création et au développement de solutions informatiques sont enregistrés en immobilisations incorporelles via un compte de production immobilisée figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation. Ces frais font l'objet d'un amortissement économique sur 5 ans maximum à compter de la mise en service de la solution informatique et d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant, dès leur enregistrement en immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre 2024, l'impact dans les comptes statutaires de la Société se détaille comme suit, tout en notant que ce changement de méthode comptable prospectif n'a pas affecté les capitaux propres d'ouverture :

Postes		En €
Bilan actif	Concessions, brevets et droits similaires : Valeurs bruts	8 358 913
Bilan actif	Concessions, brevets et droits similaires : Amortissements	<u>-315 418</u>
Bilan actif	Concessions, brevets et droits similaires : Valeurs nettes	8 043 495
Bilan passif	Provisions réglementées	8 043 495
Compte de résultat	Production immobilisée	8 358 913
Compte de résultat	Dotations aux amortissements sur immobilisation d'exploitation	-315 418
Compte de résultat	Dotations aux amortissements sur immobilisation exceptionnels	<u>-8 043 495</u>
<b>Impact sur le résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>

## 2.2. Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

## 2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

### a) Immobilisations incorporelles :

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises, et à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024 des frais de création et de développement de solutions informatiques (voir paragraphe 2.1 ci-dessus).

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée :

- Licences de logiciels : 1 an
- Développement de solutions informatiques : 5 ans

Les frais de création et de développement de solutions informatiques font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant dès leur enregistrement en immobilisations.

Antérieurement à l'exercice 2024, la Société comptabilisait les frais de création et de développement de solutions informatiques dans les charges de l'exercice.

#### *b) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations techniques :	10 ans
- Agencements :	10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier :	10 ans

#### *c) Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

### **2.4. Immobilisations financières**

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

#### *Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

### **2.5. Stocks de marchandises**

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.6. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **2.7. Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

## 2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

### a) *Redevances sur logiciels*

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès à la plate-forme STREAMWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par STREAMWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

### b) *Prestations de services*

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est portée au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

### c) *Ventes de marchandises*

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

## 2.9. Résultat exceptionnel

Suite à l'application du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les frais liés à la création et au développement de solutions informatiques sont enregistrés en immobilisations incorporelles et font l'objet d'un amortissement économique et d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant, dès leur enregistrement en immobilisations incorporelles. Les amortissements dérogatoires (dotations / reprises) sont comptabilisés en charges / produits exceptionnels.

Les autres éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## 2.10. Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 3,44 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2022 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la Société, ainsi déterminé, s'élève à 190.110 € au 31 décembre 2024, contre 157.174 € au 31 décembre 2023. Il est comptabilisé en provision pour charges.

## 2.11. Intégration fiscale

La Société a opté avec sa filiale STREAMWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitue pour la société tête du groupe fiscal (STREAMWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

## III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. Immobilisations incorporelles

*Valeurs brutes*

En €	31/12/2023	Augmenta- tions	Diminutions	31/12/2024
Logiciels	163 541	149 616	136 103	177 054
Solutions informatiques		8 358 913		8 358 913
<b>Total</b>	<b>163 541</b>	<b>8 508 529</b>	<b>136 103</b>	<b>8 535 967</b>

*Amortissements*

En €	31/12/2023	Dotations	Diminutions	31/12/2024
Logiciels	121 982	89 119	136 103	74 998
Solutions informatiques		315 418		315 418
<b>Total</b>	<b>121 982</b>	<b>404 537</b>	<b>136 103</b>	<b>390 416</b>

*Valeurs nettes*

En €	31/12/2023	31/12/2024
Logiciels	41 559	102 056
Solutions informatiques		8 043 495
<b>Total</b>	<b>41 559</b>	<b>8 145 551</b>

### Amortissements dérogatoires

En €	31/12/2023	Dotations	Diminutions	31/12/2024
Solutions informatiques		8 043 495		8 043 495
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>8 043 495</b>	<b>0</b>	<b>8 043 495</b>

### 3.2. Immobilisations corporelles

#### Valeurs brutes

En €	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Agencements	711 092	7 518	33 352	685 257
Matériel de bureau et informatique	551 585	217 185	23 101	745 669
Mobilier	178 633			178 633
<b>Total</b>	<b>1 441 310</b>	<b>224 702</b>	<b>56 453</b>	<b>1 609 559</b>

#### Amortissements

En €	31/12/2023	Dotations	Diminutions	31/12/2024
Agencements	164 865	79 388	33 352	210 900
Matériel de bureau et informatique	448 088	79 002	23 101	503 988
Mobilier	27 761	17 789		45 550
<b>Total</b>	<b>640 713</b>	<b>176 178</b>	<b>56 453</b>	<b>760 439</b>

#### Valeurs nettes

En €	31/12/2023	31/12/2024
Agencements	546 227	474 357
Matériel de bureau et informatique	103 497	241 681
Mobilier	150 872	133 083
<b>Total</b>	<b>800 596</b>	<b>849 120</b>

### 3.3. Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2024		31/12/2023	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Streamwide UK Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Streamwide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Streamwide Signaling	France	100,00%	1 000	1 000		
<b>Total</b>			<b>3 309 724</b>	<b>3 309 724</b>	<b>3 308 724</b>	<b>3 308 724</b>

La filiale STREAMWIDE UK Limited n'a toujours pas démarré son activité au 31 décembre 2024, il est prévu de procéder à sa dissolution. L'avance en compte courant de 12.423 € consentie par la Société à cette filiale est entièrement dépréciée au 31 décembre 2024.

Les titres de participation et les comptes courants des autres filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée au 31 décembre 2024.

Les informations relatives aux principales filiales significatives sont les suivantes :

Dernier exercice clos (en €)	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE	StreamWIDE
	Romania	Beijing	Inc	France	Tunisie	PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	996 621	88 416	-2 837 584	7 093 168	1 090 934	-10 561
Résultat net comptable	89 823	-4 089	-294 359	1 694 005	207 578	16 965
Chiffre d'affaires	5 730 615	226 597	1 808 722	7 778 291	2 595 379	94 843
Avances consenties à la filiale	241 281		337 371			154 211
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				3 590 543		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen de période.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de STREAMWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2024.

### 3.4. Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2024.

### 3.5. État des créances et des dettes

#### Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	786 366		786 366
Autres immobilisations financières	95 836		95 836
Avances et acomptes versés sur commandes	199 971	199 971	
Clients douteux ou litigieux	12 851		12 851
Autres créances clients	10 674 941	10 674 941	
Personnel et comptes rattachés	11 450	11 450	
Organismes sociaux	1 793	1 793	
Impôt sur les bénéfices	1 205 643	1 205 643	
Taxe sur la valeur ajoutée	662 578	662 578	
Autres impôts taxes et versements assimilés	3 365	3 365	
Débiteurs divers	231	231	
Groupe et associés	148 019	148 019	
Charges constatées d'avance	271 154	235 623	35 531
<b>Total</b>	<b>14 074 197</b>	<b>13 143 613</b>	<b>930 585</b>

Les créances "Groupe et associés" correspondent au compte courant d'intégration fiscale de la société STREAMWIDE France.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche :

Périodes (en €)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Exercice 2023	858 262		858 262	0
Exercice 2024		902 350		902 350
<b>Total</b>	<b>858 262</b>	<b>902 350</b>	<b>858 262</b>	<b>902 350</b>

Le Crédit d'Impôt Recherche 2023 a été remboursé comme suit :

- Imputation sur la liquidation du solde impôt société 2023 : 368.574 €
- Imputation sur les acomptes impôt société 2024 : 390.701 €
- Remboursement reçu le 22 novembre 2024 : 98.987 €

Le Crédit d'Impôt Recherche 2024 fera l'objet en partie d'une imputation sur les acomptes impôt société 2025 et pour le solde, d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

## Dettes

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres Emprunts et dettes auprès établ crédi	5 068 750	68 750	5 000 000	
Emprunts et dettes auprès établ crédit	2 699 603	1 044 889	1 654 713	
Emprunts et dettes financières divers	24 840	2 650		22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	5 108 977	5 108 977		
Personnel et comptes rattachés	124 718	124 718		
Organismes sociaux	89 973	89 973		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 027 270	1 027 270		
Autres impôts et taxes	12 597	12 597		
Dettes sur immobilisations	10 933	10 933		
Autres dettes	2 097	2 097		
Groupe et associés	3 830 641	3 830 641		
Produits constatés d'avance	1 624 696	1 624 696		
<b>Total</b>	<b>19 625 095</b>	<b>12 948 192</b>	<b>6 654 713</b>	<b>22 190</b>

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale STREAMWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés.

### 3.6. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

### 3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2024	31/12/2023
Actions propres (contrat de liquidité)	163 570	104 041
Actions propres (programme de rachat)	3 318 791	1 185 946
Dépréciation des actions auto détenues		
<b>Total actions propres</b>	<b>3 482 361</b>	<b>1 289 986</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>4 040 175</b>	<b>1 518 719</b>

L'Assemblée Générale du 20 juin 2024 de la société STREAMWIDE SA a délégué au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société, et la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2024 s'élève à 146.647, soit 5,23% du total des actions de la Société. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2024.

Les comptes de liquidité associés (ouverts auprès de la banque Oddo) présentent un solde de 206.668 € au 31 décembre 2024.

Le solde du poste "Disponibilités" au 31 décembre 2024 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de HSBC (2.886.855 €), LCL (7.025 €), de la Banque Postale (1.301 €) et de la Société Générale (10.809 €). Il est également composé de comptes à terme auprès de HSBC (2.500.000 €), auprès du LCL (2.000.000 €) et auprès de la Banque Postale (5.000.000 €) ainsi que d'intérêts courus à recevoir (60.011 €).

### 3.8. Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2024	31/12/2023
Provision indemnité fin de carrière	190 110	157 174
<b>Total</b>	<b>190 110</b>	<b>157 174</b>

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2023	Dotations	Reprises		Montant 31/12/2024
			Utilisée	Non utilisée	
Provision indemnité fin de carrière	157 174	32 936			190 110
<b>Total</b>	<b>157 174</b>	<b>32 936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>190 110</b>

### 3.9. Charges à payer et produits à recevoir

*Charges à payer*

En €	31/12/2024	31/12/2023
Autres emprunts obligataires	68 750	
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	25 743	16 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 211 449	1 910 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 002	1 265
Dettes fiscales et sociales	154 125	133 607
Autres dettes	241 970	214 012
<b>Total</b>	<b>2 682 296</b>	<b>2 259 827</b>

*Produits à recevoir*

En €	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations	41 080	26 878
Créances clients et comptes rattachés	4 470 161	4 886 836
Autres créances	3 596	166
<b>Total</b>	<b>4 514 836</b>	<b>4 913 880</b>

### 3.10. Charges et produits constatés d'avance

*Charges constatées d'avance*

En €	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation	271 154	272 410
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>271 154</b>	<b>272 410</b>

### Produits constatés d'avance

En €	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	1 624 696	1 724 271
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>1 624 696</b>	<b>1 724 271</b>

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

### 3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2024			31/12/2023		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises			0			0
Redevances sur logiciels	6 412 864	839 861	7 252 725	6 179 833	151 407	6 331 239
Services	4 266 252	1 968 033	6 234 284	6 063 041	1 021 105	7 084 146
Prestations groupe	986 947		986 947	752 263		752 263
<b>Total</b>	<b>11 666 062</b>	<b>2 807 894</b>	<b>14 473 956</b>	<b>12 995 136</b>	<b>1 172 512</b>	<b>14 167 648</b>

### 3.12. Intégration fiscale

La Société a opté, avec sa filiale STREAMWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au 31 décembre 2024, l'imposition propre à STREAMWIDE France, comptabilisée en produit par la Société, en diminution du poste "impôts sur les bénéfices", s'élève à 287.019 €.

### 3.13. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	8 399 928	-1 820 925	6 579 003
Résultat exceptionnel	-8 058 144	2 014 536	-6 043 608
Crédit d'impôt recherche		902 350	902 350
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
<b>Total</b>	<b>341 784</b>	<b>1 101 961</b>	<b>1 443 745</b>

### 3.14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 25 %
Provision indemnité fin de carrière	190 110	47 528
Ecart de conversion passif	487 222	121 805
<b>Total</b>	<b>677 332</b>	<b>169 333</b>

Les déficits du groupe d'intégration fiscale en report au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2.814.223 €. La Société ne dispose plus de déficits nés antérieurement à l'intégration fiscale.

### 3.15. Résultat exceptionnel

En €	31/12/2024
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
Dotations amortissements dérogatoires	8 043 495
Dotations amortissements exceptionnels sur mises au rebut	14 649
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>8 058 144</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-8 058 144</b>

### 3.16. Évolution des capitaux propres et du capital social

#### a) Évolution des capitaux propres avant résultat 2024

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2023	Provisions réglementées	Total
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>280 481</b>	<b>4 163 657</b>	<b>3 963 510</b>	<b>4 311 304</b>		<b>12 718 951</b>
Affectation du résultat 2023			4 311 304	-4 311 304		0
Variation des amortissements dérogatoires					8 043 495	8 043 495
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>280 481</b>	<b>4 163 657</b>	<b>8 274 814</b>	<b>0</b>	<b>8 043 495</b>	<b>20 762 446</b>

#### b) Évolution du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social, entièrement libéré, est composé de 2.804.807 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris. Aucun changement n'est intervenu en 2024.

### 3.17. Emprunts bancaires

#### Emprunt HSBC :

Le 23 juillet 2020, la banque HSBC a consenti à la Société un prêt garanti par l'État (PGE), d'un montant de 1.693.000 €.

Le remboursement de cet emprunt était au départ in fine le 8 août 2021, avec la possibilité à cette échéance de le prolonger pour une durée de 1 à 5 ans.

Par avenant du 28 avril 2021, la Société a opté pour la prolongation de cet emprunt pour une durée de 5 ans avec un remboursement en 16 trimestrialités (la première le 5 novembre 2022 et la dernière le 5 août 2026).

À compter de sa prolongation de 5 ans, cet emprunt est rémunéré au taux fixe de 0,29 % l'an. A cette rémunération s'ajoute une commission de garantie de 0,50 % les deux premières années et de 1 % les années suivantes.

### Emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL) :

Le 15 avril 2022, la banque LCL a consenti à la Société un emprunt de 500.000 € au taux fixe de 0,80 %, remboursable en 20 trimestrialités (la première le 18 juillet 2022 et la dernière le 18 avril 2027).

### Emprunt La Banque Postale (LBP) :

Le 17 février 2023, la Banque Postale a consenti à la Société un emprunt de 2.500.000 € au taux fixe de 3,79 %, remboursable en 60 mensualités (la première le 09 mars 2023 et la dernière le 15 mars 2028).

### **3.18. Écarts de conversion**

Les écarts de conversion actifs et passif s'analysent comment suit :

En €	31/12/2024		31/12/2023	
	Ecarts actifs	Ecarts passifs	Ecarts actifs	Ecarts passifs
Comptes clients		440 301		211 032
Comptes fournisseurs		409		2 843
Comptes courants		46 511		13 915
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>487 222</b>	<b>0</b>	<b>227 790</b>

### **3.19. Transferts de charges**

Il n'y a pas de transferts de charges sur l'exercice 2024.

### **3.20. Identité de la société consolidante**

STREAMWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

### **3.21. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux**

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 286.375 € bruts au titre de l'exercice 2024, contre 271.566 € pour l'exercice 2023.

### **3.22. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes s'établissent à 22.000 € HT (contre 21.000 € HT en 2023) au titre de la certification des comptes statutaires de la Société et des autres vérifications requises par les textes légaux et réglementaires.

### **3.23. Effectif moyen**

Catégories	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	9	9
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

### **3.24. Opérations hors bilan**

#### **3.24.1. Engagements financiers**

a) *Garanties données sur l'emprunt Le Crédit Lyonnais (LCL)*

Le financement est consenti en considération de la détention par BE2TEL (P. Béglin) et OKHEMA (L. Gaichies), ensemble ou séparément, directement ou indirectement, d'une fraction du capital de la Société lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générale de la Société. Dans le cas où cette condition ne serait pas maintenue, LCL serait en droit d'exiger le remboursement immédiat de l'emprunt.

Au 31 décembre 2024 la condition de détention des droits de vote est respectée, les sociétés BE2TEL et OKHEMA détenant ensemble 81,7 % des droits de vote.

b) *Garanties données sur l'emprunt obligataire*

Nantissement de 66,67 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

c) *Garanties données sur l'emprunt La Banque Postale souscrit le 17 février 2023*

Nantissement de 33,33 % des titres financiers composant à tout moment le capital social de la société STREAMWIDE France, détenue à 100 % par STREAMWIDE SA.

Cet emprunt bénéficie également d'une contre garantie Bpifrance, à hauteur de 40 % de son montant.

Par ailleurs, les emprunts contractés en mars 2023 (obligataire et bancaire LBP) sont également assortis d'un ratio financier à respecter (covenant), calculé sur les données consolidées annuelles du Groupe :

- Dette financière nette consolidée (hors passifs locatifs) < capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2024, le ratio est respecté, la dette financière nette consolidée à court, moyen et long terme étant négative à hauteur de (6,9) M€ et les capitaux propres consolidés positifs à hauteur de 24,6 M€.

d) *Garanties données en faveur des clients*

Au 31 décembre 2024, aucune garantie n'a été donnée en faveur de clients.

#### **3.24.2. Autres opérations non inscrites au bilan**

La société n'a conclu aucune opération de cette nature.

### 3.25. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 309 724
Créances rattachées à des participations		786 366
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		4 861 846
Autres créances		148 019
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 278 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 830 641
Produits financiers		14 202
Charges financières		240 098

### 3.26. Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ou les dirigeants.